

JOURNAL

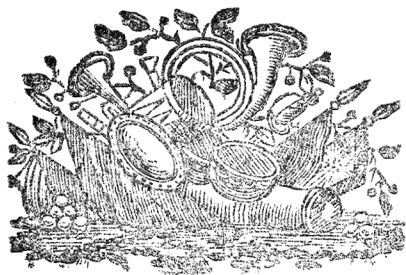
HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE

15. JUILLET

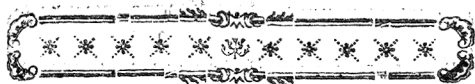
1786.



A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vi-
vant Imprimeur de feu Sa Maj. l'Impé-
ratrice-Reine Apostolique.

*Avec privilege de Sa Maj. Imp. & Ap-
probation du Commissaire-Examineur.*



JOURNAL
HISTORIQUE
ET
LITTÉRAIRE

15. JUILLET

1786.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

De la raison dans l'homme. Ouvrage où l'on examine l'étendue de ses connoissances, les bornes de ses facultés, la force de ses motifs, l'origine de ses doutes, & les causes de ses erreurs, le principe de sa certitude, & les fondemens de sa science. Par Mr. l'abbé Brenont, chanoine de l'église de Paris. Tome premier. Paris, chez la veuve Herissant 1785. in-12 de 300 pag.

CE volume n'est que l'Introduction à l'ouvrage qui sera divisé en plusieurs volumes. L'auteur se propose de traiter à fonds & avec tout le développement dont une

aussi riche matière est susceptible, de la force, de la dignité, de l'étendue, des bornes de la raison humaine. Son travail dirigé par une métaphysique exacte, profonde, lumineuse, est animé des plus grands motifs. " Nous avons, dit-il, principalement en vue
 „ les intérêts de la religion. Toutes les lumières que nous avons pu recueillir ont
 „ jetté sur ses dogmes le plus grand éclat : nous sommes bien persuadés qu'elle ne peut
 „ avoir pour adversaires que les ennemis de la raison : nous nous flattons d'arracher
 „ des mains de ses ennemis, les armes perfides qu'ils emploient pour la combattre.
 „ S'ils sont encore capables d'ouvrir les yeux
 „ à la lumière, ils verront toutes les vérités de la raison s'éclairer, se soutenir, se défendre, s'unir, se confondre avec tous les
 „ dogmes de la révélation; & les vérités de la religion appuyer, éclairer, expliquer
 „ tous les dogmes de la raison, & s'ils veulent être sincères, ils avoueront que jusqu'à présent, ils n'ont été incrédules, irréligieux, que parce qu'ils étoient déraisonnables. „

On verra avec plaisir combien la métaphysique de notre auteur est plus satisfaisante, plus conforme à l'ordre naturel des choses, au sentiment intime & à l'expérience, que celle de l'abbé de Condillac. On dirait que l'un se plaît à élever & à ennoblir le principe intelligent qui anime l'homme, autant que l'autre semble s'être plu à le déprimer, à le reléguer, pour ainsi dire, parmi les agens

15. *Juillet 1786.* 399

infrumentaux & mécaniques. La distance de l'homme & de la brute, la grande ligne de démarcation, si l'on peut parler de la sorte, qui sépare ces deux classes d'êtres vivans, ne sauroit être plus nette, plus tranchante & d'une vérification plus sensible. " Ce qui tire l'homme de la classe de tous les
" autres animaux, c'est le pouvoir qu'il a
" reçu de réfléchir sur ses idées, sur ses sentimens, sur ses penchans, de les rapprocher, de les comparer ensemble, d'apprécier les rapports qui résultent de leurs diverses combinaisons, de connoître & de juger avec assurance l'ordre véritable où la nature les a placés les uns à l'égard des autres. RaISONNER, c'est étudier les liaisons qu'ont ensemble les objets présens à notre esprit; s'assurer avec justesse & précision des propriétés qui fondent leurs relations mutuelles; c'est courir de rapports en rapports pour en découvrir de nouveaux. „ (a)
L'on

(a) Je reviens à une observation extrêmement frappante, qui met en évidence le défaut de raison dans les brutes. C'est l'ignorance de la mort, c'est la sécurité dans laquelle ils vivent depuis près de 6 mille ans dans nos basses-cours, sans se douter du sort qui les attend. Cette observation que j'ai développée ailleurs*, est un argument de fait que j'ai vu mettre plus d'une fois à toutes les épreuves de la chicane, & qui a constamment subsisté dans tout son éclat. En vain dira-t-on qu'on nourrit les brutes domestiques. Quel est l'homme qui pour être nourri, consentira à être mangé avec tous ses descendans, sans que

* 15 Déc.
1779, p. 554.

L'on ne peut suivre l'auteur dans les divers points de vue où il contemple la raison, sans concevoir de cette grande prérogative de l'homme l'idée la plus sublime & la plus vaste. Mais en développant son étendue & sa puissance, il n'en dissimule pas les bornes & montre qu'elles ne préjudicient en rien à ses véritables lumières. " Les voiles impénétrables, qui nous cachent un si grand nombre d'objets, ne font point obstacle à la certitude de nos connoissances: ils ont fourni aux esprits curieux & indiscrets une occasion de perdre leurs peines, & de passer leur tems à former de vaines conjectures; aux incrédules, un prétexte pour autoriser leurs défiances & leurs incertitudes; aux impies, un motif apparent pour décrier la raison & détruire la religion: mais leurs erreurs, leurs écarts ne doivent être imputés qu'à leur témérité, à leur imprudence. Ce n'est point la raison qui les porte à juger de ce qu'elle ne leur montre pas; si, comme ils le doivent, ils s'étoient toujours arrêtés aux objets qu'elle éclaire, ils ne se seroient pas égarés. Les bornes de l'esprit humain étoient faciles à

pendant 60 siècles il y ait quelque protestation contre une si barbare convention? — De là le nom de *mortel* donné à l'homme exclusivement, quoique les brutes meurent aussi; parce qu'il est seul *mortel* avec connoissance de cause. *Mortalis, id est conscius mortalitatis.* — Réflexion importante, 15 Juin 1786, p. 256.

reconnoître; ils auroient dû les respecter :
elles n'empêchent pas, dans aucune des
régions, la suite de nos idées: elles ne trou-
blent point l'accord que forment ensemble
les vérités apperçues: les intervalles qu'elles
laissent n'interrompent point la chaîne des
objets qu'un même trait de lumière éclaire;
ils n'en paroissent pas moins liés, adaptés
les uns aux autres; & dans cette suite de
vérités harmoniées, nous trouvons un
moïen pour nous élever à la plus haute
certitude qui produit en nous la plus par-
faite conviction. Quoi! parce que nous ne
pouvons pas raisonner sur toutes les fractions
possibles entre un nombre & un autre, s'en-
suit-il que nous ne pouvons pas connoître
imperturbablement les relations, les vraies
proportions entre les nombres entiers dont
nous entreprenons le calcul & la comparai-
son? Dans le ciel, les astres que nous ne
voïons pas offusquent-ils les raïons de
ceux qui brillent à nos yeux? Les téné-
bres qui paroissent les séparer, ne servent
qu'à ajouter à leur éclat: elles nous don-
nent plus de facilité pour en connoître
les grandeurs & en mesurer les distances;
il seroit impossible de les reconnoître &
d'observer leur cours, s'ils étoient trop voi-
sins les uns des autres; il en est de mé-
me du cercle immense de tous les objets
intelligibles: un être fini, comme notre
esprit, ne pouvoit pas en embrasser l'uni-
versalité; il seroit accablé par la multitude

„ des idées & des sentimens qu'il en re-
 „ cevroit. „

Le vœu suivant prouve un zèle bien éclairé pour le maintien des véritables notions ; toutes les âmes droites désireront sincèrement de le voir réalisé. “ Qu'on ne donne plus le „ beau nom de *philosophe* ni à ces extrava- „ gans qui renversent toutes nos connoissances, & se vantent de douter de tout, ni „ à ces sceptiques, qui ne veulent recon- „ noître pour fondement de leurs assertions „ que des vraisemblances & des probabilités. „ Qu'on ne décore plus de ce titre ni ces „ orateurs qui le prennent, parce qu'ils sont „ en état de jeter des fleurs sur quelques ob- „ jets de dissertations, ni à ces raisonneurs „ qui se flattent de pouvoir soutenir le pour „ & le contre sur toutes les questions phi- „ losophiques, & qui, parla même, se „ font une gloire de ce qui prouve leur in- „ science. „ (a)

Il

(a) En parlant de la fameuse Encyclopédie l'auteur apprécie très-bien cet ouvrage. “ Une „ foule de beaux esprits, dit-il, voulut éri- „ ger à la gloire des sciences un monument, „ qui devoit assurer pour toujours leur triom- „ phe. Le Dictionnaire encyclopédique parut : „ une troupe d'enthousiastes le mirent d'abord „ au-dessus de toutes les productions de l'es- „ prit humain : on éleva jusqu'au ciel tous les „ écrivains qui avoient mis la main à cet ou- „ vrage. Cependant la forme en étoit vicieu- „ se : on n'a jamais, dit Bacon, dû choisir „ l'ordre alphabétique pour traiter des scien- „ ces ; elles doivent être examinées de suite, „ &

Il ne faut pas douter que la suite de l'ouvrage ne réponde pour la solidité & la justesse

« & non pas par de petits paquets détachés ;
 « aussi dans tous les articles relatifs aux vérités métaphysiques, on n'a fait qu'ajouter aux ténèbres qui les couvroient déjà: on n'y rencontre que des notions fausses, des inconféquences, des absurdités ; on n'y voit que des réflexions sans lumière, des raisonnemens sans force. Cet ouvrage承诺toit la religion & les mœurs. Les magistrats en apperçurent le danger, & ils le proscrivirent. Ses propres auteurs, quoiqu'enivrés encore de l'encens qu'on avoit brûlé devant eux, furent forcés de souscrire au jugement défavantageux que le public en avoit porté. Mais la nouvelle philosophie en étoit venue à ses fins ; elle avoit mis dans les mains du public un nombre de paradoxes capables de lui faire illusion, & de jeter le trouble dans les connoissances les plus importantes au bonheur de l'homme: c'étoit tout ce qu'elle prétendoit ». Dans une note qui répond à ce texte l'auteur cite le passage suivant tiré du Journal encyclopédique. « On dira que l'Encyclopédie est une production très-monstrueuse, un mélange bizarre de lumières & de ténèbres: nous le savons; nous croions même qu'il y a plusieurs articles, dans ces derniers volumes, aussi repréhensibles que ceux qui ont déjà été condamnés avec tant de raison. . . . Nous conviendrons que, dans bien des articles, l'amour de la vérité a été sacrifié au goût du paradoxe. . . . J'examine, dit un des éditeurs de ce grand ouvrage, sans partialité: je crois qu'il n'y a presque point de faute que nous n'aions commise; & je suis forcé d'avouer que d'une Encyclopédie comme la nôtre, il n'en resteroit pas les deux tiers dans une véritable Encyclopédie ». *Journal encyclopédique, 15 Août 1766, p. 3 & suivantes.* — Autres obl. sur
 cer

des vues , à ce premier volume : mais la matière étant par elle-même assez abstraite, les hommes du jour extrêmement peu disposés à des lectures sérieuses, les objets métaphysiques comptés parmi les inutilités (a), & les plus vaines spéculations substituées aux études solides; on peut souhaiter que l'auteur se resserre le plus qu'il soit possible, qu'il donne à son ouvrage en vivacité & en énergie ce qu'il pourroit perdre en étendue, & que par des traits rapides & lumineux il dédommage les lecteurs des discussions intéressantes & utiles, qu'un laconisme assorti à la nature des tems pourroit lui faire perdre. On peut désirer encore que dans un sujet victorieux par lui-même, offrant des détails sûrs, sensibles & éclatans, un résultat tranchant & bien

cet ouvrage, 15 Avril 1785, p. 576. — 1 Fév. 1786, p. 230. — 15 Avril 1786, p. 570. — 1 Juillet 1776, p. 392.

(a) « Celui, dit le célèbre Bacon, qui pense
 » que le tems employé à l'étude de la mé-
 » taphysique & à contempler les principes
 » universels de cette science, est un tems
 » perdu & une occupation peu digne d'une
 » grande ame, n'a donc jamais observé que
 » ces principes abstraits fournissent l'aliment
 » & la force à toutes les sciences, à tous les
 » arts. . . . Je suis très-persuadé, que si l'es-
 » prit humain n'a pas fait de plus grands pro-
 » grès jusqu'à présent, c'est qu'il ne s'est ja-
 » mais livré avec assez d'ardeur à l'étude des
 » vérités fondamentales, & qu'il n'a fait qu'y
 » donner un coup-d'œil en passant ». — Autres
 » autorités & observations, 1 Avril 1785, p. 486.

15. Juillet 1786.

405

décidé, il s'abstienne de tout genre d'hypothèse & même des expressions qui semblent y tenir, comme de la *matière organique qui sert de lien au commerce de notre esprit avec les objets du dehors*; de l'organe intérieur &c.



Essai sur l'Histoire de Provence, suivi d'une notice des Provençaux célèbres. Par Mr. Bouche, avocat au parlement de Provence. A. Marseille, de l'Imprimerie de Mossy. 1785 2 vol. in-4°. Prix 21 liv.

Pour achever de corrompre l'histoire, on se sert particulièrement de deux moïens: c'est 1°. de publier d'anciennes histoires en les altérant ou en les défigurant par des notes; 2°. d'en publier de nouvelles qui par le moïen de quelques artifices typographiques & autres, fassent oublier les anciennes. Après l'Histoire de Provence, dont M^r. l'abbé Papon nous a déjà donné trois volumes, & laquelle a réuni tous les suffrages, parce qu'il a profité avec discernement des ouvrages de Gaufridi & d'Honoré Bouche*, il sembloit qu'une nouvelle Histoire du même pais étoit bien inutile; mais M^r. Papon avoit oublié de déclamer contre les moines, les biens ecclésiastiques, le zele pour la pureté de la foi & la punition des hérétiques &c. Il a donc fallu suppléer à ce vuide & réparer des omis-

* doct.
en théol.
prévôt de
St. Jacques
au dioc. de
Sénez.

sions

fions dictées par une sagesse & une équité qui aujourd'hui ne sont plus de mode. C'est la tâche qu'a entrepris M^r. Bouche, & l'on peut bien dire qu'il s'en est acquitté à merveille (a). Je ne ferai que répéter ce qu'un bon juge en matière historique a représenté au jeune écrivain sur les deux derniers articles. " Des sectaires furieux, tels que les
 20 Albigeois, qui se livroient aux plus af-
 21 freux excès de débauche & de cruauté,
 22 voilà les infortunés dont le malheureux
 23 fort fait couler sans cesse les larmes de nos
 24 sensibles apôtres de l'humanité. Je ne pré-
 25 tends pas justifier en tout la conduite qu'on
 26 a tenue à l'égard des Albigeois. Je crois
 27 qu'on a poussé les choses beaucoup trop
 28 loin : mais ce qu'on a grand soin de ne
 29 jamais observer, c'est que ces hérétiques
 30 avoient provoqué, par leurs désordres &
 31 leurs violences, les rigueurs qu'on a exer-
 32 cées sur eux, & qu'on ne faisoit tout au
 33 plus qu'user de représailles (b). D'ailleurs,
 34 qu'ils aient mérité plus ou moins les sup-
 35 plices auxquels ils ont été condamnés,
 36 toujours est-il vrai qu'il y a plus que de
 37 l'indiscrétion à vouloir en rendre Saint
 38 Bernard responfable „ ——— " N'est-ce

(a) Considérations sur la corruption de l'histoire, 1 Janv. 1786, p. 36 & autr. *ibid.* ——— 15 Mai 1786, p. 113.

(b) Passage du c. d'Albon, 1 Mai 1783, p. 70. ——— 1 Oct. 1785, p. 190. ——— 15 Décemb. 1785, p. 574. ——— Art. MONTFORT (Simon) dans le *Dict. hist.*

„ pas encore un écart d'imagination de la
 „ part de Mr. Bouché, que de représenter
 „ les legs pieux qu'on faisoit alors, comme
 „ une manie d'enrichir l'Eglise aux dépens
 „ des familles & de l'Etat ? L'Eglise est-elle
 „ donc dans l'Etat un corps isolé qui ne con-
 „ tribue en rien à sa gloire & à sa puissan-
 „ ce, & qui l'épuise sans lui rendre aucun
 „ service ? N'est-il pas démontré que les
 „ biens des églises & des monastères sont
 „ les mieux administrés, les mieux entre-
 „ tenus, & par conséquent ceux dont l'Etat
 „ retire le plus de fruit ? Ceux qui les possè-
 „ dent ne sont-ils pas enfans de l'Etat, ci-
 „ toïens & françois ? Et ne peut-on pas dire
 „ que ces biens retournent à la source d'où
 „ ils sont partis, puisqu'ils sont presque tou-
 „ jours dans les particuliers la récompense
 „ des services que les familles les plus illuf-
 „ tres rendent au Prince & à la patrie ? Il
 „ semble qu'en les attachant à l'Eglise, nos
 „ anciens grands seigneurs les aient réservés
 „ d'une maniere plus inaliénable pour leurs
 „ descendans. Ils sont dans les mains du Sou-
 „ verain, qui les dispense selon son gré &
 „ sa justice, comme autant de prix qu'il
 „ accorde au mérite & à la vertu. „ (a)
 „ Quant au style de cette Histoire, il est
 „ exactement celui qui est devenu général de-
 „ puis

(a) 15 Mars 1785, p. 409. — I Juin 1785, p. 188.

puis que le vrai style historique est tombé en discrédit & en désuétude. L'auteur a de la prétention à l'esprit ; & c'est un défaut : mais ce qui l'est encore plus, c'est une abondance de réflexions prétendues philosophiques ; qui dégèrent souvent en pure déclamation. Nos historiens modernes croient triompher, quand ils peuvent étaler des sentences, des maximes, raisonner les faits, c'est-à-dire, être bien pédans avec leur morale verbiageuse : mais s'ils savoient combien tout cela est d'un dégoût insupportable pour les vrais connoisseurs, ils quitteroient bien vite cette manière pour s'attacher à celle des grands maîtres, & sur-tout des anciens, qui racontent & ne moralisent pas, qui se contentent de mettre le lecteur à portée de puiser lui-même son instruction dans une exposition claire, nette, exacte & judicieuse des faits, & qui ne clouent pas une réflexion à chaque phrase.



Une Histoire particulière d'une autre province de France, qui paroît en même tems (a), est écrite avec bien plus d'impartialité & de circonspection. L'historien du Quercy n'a garde d'adopter les préjugés de celui de la

(a) *Histoire politique, ecclésiastique & littéraire du Quercy, par Mr. Cathala-Coture, avocat en parlement; continuée par M. *** membre de plusieurs académies. A Montauban chez P. T. Cazamea. 1785. 3 vol. in-12.*

Provence. Bien loin de déclamer contre les religieux, il convient de bonne foi que le Quercy autrefois inculte & désert doit sa fertilité & la culture de ses champs aux monasteres que la piété y multiplia. Quoiqu'il exagere quelquefois la sévérité dont l'autorité se vit obligé de faire usage pour réprimer les sectaires, il ne dissimule pas leurs excès, leur esprit de sédition & de révolte, leurs armemens continuels contre l'Eglise & le Trône. Le parallèle qu'il fait des deux principales villes de la province, dont l'une étoit catholique, l'autre protestante, forme un tableau frappant de la loïale tranquillité qu'inspire la vraie foi, & de l'inquiétude tracassière & sanguinaire que l'hérésie, celle de Calvin sur-tout *, alimente dans ses partisans. * 1 Janvier

1785, p. 74

“ Le Quercy, dit-il, dans sa petite étendue offroit alors un spectacle singulier. Ses deux principales villes sembloient être habitées par deux nations divisées d'intérêts, & différentes par les sentimens. Deux écoles fameuses, l'université de Cahors & l'académie de Montauban y partageoient l'estime publique par le mérite des professeurs qui y présidoient aux études. Le peuple de Cahors chérissoit l'agriculture, & en faisoit sa principale occupation. Celui de Montauban, sans la négliger entièrement, sembloit avoir plus de goût pour les armes & pour le commerce. Les Cadurciens avoient les vertus pacifiques des cultivateurs, & les Montalbanois, la fierté & le courage des soldats. Tandis que la ville

de Cahors n'offroit aux yeux qu'un simple rempart avec quelques tours pour sa défense, celle de Montauban montrait un front redoutable par un grand nombre d'ouvrages extérieurs, hérissés d'une artillerie formidable. Le clergé étoit haï à Montauban ; il étoit chéri à Cahors, &c. „

Entre les grands hommes qui ont illustré Cahors, l'auteur distingue avec raison M^r. le Franc de Pompignan que la littérature & la saine philosophie ont perdu depuis peu *. On trouve ici l'époque & la cause des désagrémens qu'essuïa ce sage & savant écrivain, désignées d'une manière à faire honneur à la franchise & au courage de l'historien. C'est à cette époque qu'il obtint une place à l'académie françoise, la source malheureuse des fades plaisanteries & des sarcasmes que se permirent des écrivains cyniques contre cet homme célèbre, qui avoit toujours défendu les intérêts de la religion, comme il avoit défendu ceux du bon goût & de la saine littérature „ (a). L'auteur prend de-là occasion d'apprécier les

* 15 Fév.
1785, p. 107.

(a) Voici de quelle manière des périodistes qui jouissent de la protection du gouvernement, viennent de faire l'apologie de cet homme célèbre. „ En entrant dans l'académie, „ Mr. de Pompignan ne fut pas comme les „ autres, enivré de l'honneur qu'il recevoit, „ étourdi des vapeurs de l'amour propre, absorbé dans sa joie ; il considéra que plusieurs „ membres du corps respectable qui l'adoptoient, s'efforçoient d'y introduire, par les „ voies

Année littéraire. 1785.
N. 6.

corps littéraires, très-louables sans doute dans leur origine, & d'une utilité sensible dans ceux qui ont conservé l'esprit de leur institution; mais nuisibles dans leur excessive multitude, & plus encore par l'esprit de faction, de parti, d'intrigue, de despotisme, d'arrogance & de suffisance qui aux yeux du vulgaire ne

» voies les plus honteuses, un esprit de secte
 » aussi contraire au bon goût qu'à la religion;
 » que le chef invisible de l'académie, l'ame
 » de toutes ses opérations, l'objet de son cul-
 » te, étoit un homme diffamé aux yeux des
 » honnêtes gens par l'horrible abus qu'il avoit
 » fait & ne cessoit de faire de ses talens. Un
 » homme de lettres, vraiment digne de ce
 » nom, un vertueux magistrat a-t-il dû, dans
 » cette occasion, trahir sa pensée par une
 » lâche complaisance, & se borner à de vi-
 » les flatteries d'étiquette? Ne venoit-il
 » pas à son caractère de faire éclater, avec une
 » noble franchise, sa douleur & ses regrets;
 » de déplorer la funeste révolution qui dés-
 » honoroit l'académie? Autrefois l'abbé de
 » Saint-Pierre fut exclus de cette illustre so-
 » ciété pour avoir préféré, dans ses *Réves*
 » politiques, le plan d'administration du Ré-
 » gent à celui de Louis XIV. Mr. de Pom-
 » pignan pouvoit-il voir, sans une espece de
 » scandale, fêté & adoré, dans ce sénat lit-
 » téraire, l'ennemi public de la religion &
 » des mœurs, le corrupteur de la nation? Si
 » ces épithetes paroissent autant de sacrilèges
 » & de blasphêmes à quelques enthousiastes
 » de Voltaire, qu'ils apprennent que le pre-
 » mier mérite d'un homme n'est pas de bien
 » écrire en vers ou en prose, mais d'être
 » honnête & bon citoyen; que l'Etat n'a pas
 » besoin de tragédies, mais que la religion
 » & les mœurs sont nécessaires à sa prospé-
 » rité. »

II. *Part.*

E e

prennent que trop souvent la place des ta-
 lens. L'auteur est *membre de plusieurs acadé-*
mies, son sentiment ne peut être suspect.
 10 Peut-être, dit-il, la multitude des acadé-
 20 mies est-elle essentiellement préjudiciable à
 30 la littérature en général. Les académies sont
 40 des tribunaux où ressortissent les produc-
 50 tions de l'esprit humain, & les modeles
 60 que l'on s'étudie à imiter. Le génie, les
 70 talens, le goût devoient seuls en ouvrir
 80 les portes & en diriger les opérations. Or,
 90 est-il dans la marche ordinaire de la na-
 00 ture, avare de ces dons précieux, qu'il
 10 y ait assez de citoyens privilégiés pour
 20 s'asseoir dans ces aréopages littéraires? La
 30 plupart même des membres qui les compo-
 40 sent n'ont fait dans des collèges de province,
 50 que des études imparfaites & vicieuses,
 60 qu'ils ne se sont jamais avisés de rectifier. La
 70 foule cependant révere avec admiration les
 80 décrets trompeurs de ces faux aristarques. On
 90 néglige les grands modeles; la nature & le
 00 vrai, sources essentielles du beau, sont
 10 abandonnés, & l'empire de la frivolité
 20 s'étend. L'imagination se nourrit d'absur-
 30 dités & de chimeres. On ne trouve presque
 40 plus dans nos écrivains modernes, des
 50 étincelles de ce feu divin qui fait, trans-
 60 porte, échauffe, embrase; cette étendue
 70 d'esprit, cette force d'imagination, cette
 80 activité d'ame qui constitue essentiellement
 90 le génie. On n'y voit ni grandeur dans
 00 les images, ni noblesse dans les sentimens,
 10 ni justesse dans les preuves.... Tous les

genres de littérature se dégradent, le bon goût s'éteint insensiblement, & la France de nos jours abonde en académies. Le siècle de Louis XIV, le siècle du génie, en connoissoit à peine une dans ses heureux commencemens. Il semble en être de la masse des lumières & des connoissances dans une nation, comme d'un fleuve qui, en se divisant, perd de sa force & de sa profondeur. — 15 Mai 1786, p. 124.



Lettres ascétiques de saint Gaëtan de Thienne; précédées de l'éloge du saint fondateur, prononcé dans l'église des RR. PP. Théatins en 1780. Par Mr. l'abbé de Barral, docteur en droit, des académies royales de Nîmes & de Beziers, vicaire de saint Merry de Paris. A Paris, chez l'auteur 1785. 1 vol. in-12.

Ces *Lettres*, de l'authenticité desquelles, si on en excepte la 9^e (a), on ne peut

(a) Le R. P. de Tracy Théatin de Paris, a fait contre celle-ci une espèce de protestation dans une lettre adressée à Mr. l'abbé de Fontenay, auteur du *Journal général de France*. Ce dernier l'attribue à Mr de Caraccioli, qui après avoir fabriqué tant de lettres au Pape Clément XIV, pouvoit bien en faire une à St. Gaëtan. Il paroît être en effet l'*academicien des arcades* dont Mr. de Barral l'a reçue. On y reconnoît d'ailleurs son verbiage, ses expressions & ses manières favorites.

guere douter, font à tous égards dignes de la réputation de sainteté de l'illustre fondateur (a). Un grand fond d'humilité, une simplicité assortie à la nature des matieres & à un éloignement décidé de toute prétention au bel esprit, une piété tendre & affectueuse en font le caractère. A la tête des *Lettres* on voit un éloge de St. Gaëtan qui donne de ce saint homme une idée aussi grande que juste. L'orateur pouvoit être plus ferré, plus vif, plus rapide; mais il ne pouvoit traiter son sujet avec plus de dignité, de vérité, & d'intérêt. Envisageant le saint fondateur sous les rapports divers que présentent sa conduite & ses entreprises, avec les effets & la puissante influence de la religion, il fait voir, dans les trois parties qui font la division de son discours, que la religion élève le

(a) Les Théatins ont eu à proprement parler quatre fondateurs : Jean-Pierre Caraffè, archevêque de Théate ou Chiéti, depuis Pape sous le nom de Paul IV, Boniface Colli, gentilhomme milanois, Paul de Ghisleri & saint Gaëtan. Le but de cet institut étoit principalement de travailler à inspirer aux Ecclésiastiques l'esprit de leur état, de combattre les hérésies renaissantes de toutes parts, & surtout d'assister les malades & d'accompagner les criminels au supplice. En soulageant les miseres humaines, les nouveaux religieux ne devoient point quêter & ne rien demander. On a dit que lorsque la charité ne prévenoit pas leurs besoins, ils les annonçoient par un son de cloche; mais si l'on a eu quelquefois recours à cette indication, elle n'a jamais passé en usage.

génie & le met à portée des plus beaux desfeins; qu'elle fortifie l'ame contre les obstacles; qu'elle aide le génie & le courage par l'impression de la vertu, par un caractère d'autorité & de dignité, qui assurent le succès.

L'éloge de St. Louis qui termine ce recueil est écrit d'une manière tout aussi sage. L'orateur paroît y avoir pris à tâche de sacrifier de vains ornemens à une éloquence simple, douce, touchante, & quelquefois peut-être un peu trop négligée. Le texte, *Fecit quod erat rectum in conspectu Domini*, qui n'a rien que de fort commun, est néanmoins le plus riche fond d'un éloge solide & véritablement instructif, la mesure & la grande règle qui détermine le mérite non-seulement de l'homme chrétien, mais de tout homme qui a des titres réels à l'admiration.

II. Paral.
34.

Les notes multipliées qui éclaircissent ou fortifient différens endroits des *Lettres* & des deux *Eloges*, font honneur à l'érudition & au discernement de l'auteur; si quelques-unes semblent fournir matière à la critique, elles sont en général utiles & intéressantes. On y trouve la réfutation de plus d'une erreur historique répétée par plusieurs écrivains; telle est entr'autres la prétendue roiauté offerte à St Louis dans sa captivité. " Les „ Mamelucs commandés par Oetaï, venant de „ massacrer Moadan, leur Souverain, entrèrent „ tout furieux dans la prison de St. Louis, „ non pour l'élire Soudan, comme l'ont fausement avancé quelques panégyristes, mais

pour le poignarder, s'il persistoit à rejeter
 les conditions de paix. On l'avoit d'abord
 menacé de la torture, de le faire promener
 par tout l'Orient, comme esclave, & de le
 confiner ensuite dans les prisons du Calife,
 espece d'enfer, d'où personne ne sortoit
 plus. „

Ce n'est pas ajouter peu de chose à l'idée
 avantageuse que le public a déjà conçue de
 ce recueil, que de dire qu'il a mérité à M^r.
 de B. les sarcasmes du *gazetier ecclésiastique*. Si
 le sage & laborieux abbé avoit autant d'ar-
 deur pour accréditer les danses de saint Mé-
 dard, qu'un écrivain du même nom qui nous
 a donné le martyrologe de tous les farceurs
 qui ont joué sur ce cimetiére fameux, il eût
 été rangé par le *scélérat obscur* dans la pré-
 miere classe des génies, & obtenu la pré-
 miere palme distribuée par le fanatisme de
 secte. — J'apprends cependant que l'esti-
 mable auteur a été sensible à ce genre d'in-
 sulte, qui fait la gloire de ceux qui en
 apprécient la source avec moins d'indulgence
 que lui. Peut-il donc ignorer que tous les
 jugemens de ce convulsionnaire sont des con-
 tre-vérités, & que pour connoître si un ou-
 vrage est bon ou mauvais, il suffit de savoir
 (toujours en sens contraire & en raison in-
 verse) s'il a été loué ou blâmé dans la feuille
 de St Médard *? Pour moi, je suis si con-
 vaincu de la justesse de cette règle, que
 quelqu'un m'ayant assuré que dans la feuille
 du 20 Février dernier on trouvoit l'éloge de
 mon *Examen des Epoques*, comme défendant

* 15 Fév.
 1786, p. 321
 & aut. *ibid*
 toujours en
 rétrogra-
 dant.

15. Juillet 1786.

417

avec succès la physique de Moyse, j'ai commencé à concevoir de cet ouvrage des idées assez défavorables, pour arrêter la troisième édition que j'étois sur le point d'en faire; & si dans la revue à laquelle il va être soumis, il ne se soutient pas contre les louanges du gazetier ecclésiastique, je le condamnerai à une obscurité éternelle.



Histoire de la décadence & de la chute de l'Empire romain, traduite de l'anglois de Mr. Gibbon, par Mr. le Clerc de Sept-chênes. A Paris chez Moutard 1786. 4 vol. in-12.

LEs trois premiers volumes malgré les efforts que fait l'auteur pour écrire originalement, ne contiennent, comme nous l'avons déjà dit *, que des choses très-communes, déjà dites plusieurs fois; ou bien des assertions fausses, relatives aux vues de l'auteur, mais point assez faillantes ni assez sensiblement antichrétiennes pour le tirer de la foule. C'est sur le 4^e. volume qu'il fonde ses espérances de célébrité (car il n'y a pas de meilleur moyen de s'illustrer que d'écrire des impiétés *). Ce volume comprend deux chapitres où Gibbon exhale sa haine contre le christianisme. M^r. le Clerc de Sept-chênes avoit d'abord refusé de les traduire *, mais se fiant aujourd'hui sur l'ignorance & l'irrégion toujours croissantes, il a jugé que dans

* 15 Janv.
1785, p. 98.

* 15 Avril
1776, p. 558.

* 15 Mars
1778, p. 412.

7 ans elles avoient fait assez de progrès pour assurer la vogue de cette satyre grossière & odieuse contre les premiers enfans de la foi chrétienne. Peut-être aussi ce 4^e. volume est-il d'un autre traducteur plus zélé pour la propagation des impostures historiques. Car il y plus d'une fausseté, dans le titre, nommément avec *Approbaton & Privilège du Roi*. J'ai écrit à Paris pour être instruit de la vérité; j'ai appris que, relativement à ce 4^e. tome, c'étoit une fourberie de M^r. * * qui vient de nous en donner une édition dans une ville féconde en horreurs & en miseres typographiques.

Quoiqu'il en soit, ce volume où sont les 15 & 16^e. chapitres, n'est qu'une mauvaise singerie de l'*Examen critique* de Freret, de la dissertation de Dodwel contre les martyrs, & de quelques autres ouvrages antichrétiens. C'est l'apologie des tyrans & une calomnie soutenue des premiers chrétiens. Les Peres & les historiens y sont accusés de faux; les faits altérés, contournés, affoiblis, exagérés, selon les vues du philosophe; les passages falsifiés, tronqués, appliqués contre le sens & l'intention des auteurs. Gibbon s'érige lui-même en historien contemporain de l'antiquité, fait dans les auteurs les plus respectables des additions, des retranchemens, des changemens les plus odieux. Si, par exemple, il est dit que *les chrétiens s'étant réunis dans une église, y furent brûlés*, après le mot *église* il ajoute de son chef, *pour s'y défendre par la voie des armes*. Si un fait attesté

resté unanimement par dix auteurs, est exposé avec quelque doute, ou passé sous silence par quelque écrivain suspect, obscur, négligent ou mal informé, c'est celui-ci qu'il faut prendre pour guide. Si la chose est attestée d'une manière absolument générale, uniforme, on la rejette à raison de son énormité & de son invraisemblance, c'est-à-dire, de son opposition aux prétentions de l'auteur. — Louis XIV & Charles-Quint sont plus coupables que tous les monstres de sang qui exterminèrent les chrétiens. — Charles-Quint (il veut dire sans doute Philippe II; car jamais il n'y eut de rediseur plus mal habile) a fait mourir plus d'hommes aux Pays-bas pour cause de religion, que tous les tyrans de Rome durant 3 siècles dans toute la terre &c. &c... Et tout cela est dit avec l'étalage d'une érudition factice & plagiaire, avec un air de modération & de plainte, avec un persiflage amer & insultant, qui décelent l'hypocrisie d'une âme détestable (a); en même

(a) Si on croit que j'exagère ou que j'accuse à faux, il n'y a qu'à voir la savante réfutation que Mr. Davis a faite de cette diatribe (1 Avril 1779, p. 498). La seule manière de citer de Gibbon, toujours vague & indéterminée, fait bien voir qu'il ne vouloit pas de vérification. — Autre réfutation par Mr. Spedalieri, 15 Janv. 1785, p. 98. — Comme Gibbon n'a fait que répéter Dodwel, Freret, Voltaire & d'autres incrédules, on trouve toutes ses impostures confondues d'avance dans la *Certitude des preuves du christianisme*, par Mr. Bergier; dans les *Acta sincera* de D. Ruitart

tems que ces artifices usés du mensonge en imposent aux ignorans, & attirent contre la foi de Jesus-Christ la haine des hommes corrompus. — On voit par-tout le fanatisme des sectaires réuni à l'incrédulité des philosophes; les calomnies contre les Catholiques en particulier, servir aux calomnies contre les Chrétiens en général. En un mot, la passion y va jusqu'au délire, le mensonge jusqu'à l'extravagance. Dans d'autres tems on eût lié l'auteur comme atteint de manie, aujourd'hui il figure dans plus d'une académie.



Extrait d'une lettre de M^r. l'abbé du Houx curé de Pouilly, à M^r. Garat, à l'occasion du jugement inféré dans le *Mercur* du 6 Août 1785, sur le discours de l'universalité de la langue françoise. (a)

.... *P*assons des faits dont je puis avoir été mal informé, pour venir au morceau qui a

nart &c. &c. — *Cat. phil.* 408 & suiv. — propagation du christianisme *ibid.* p. 399. — ses effets p. 426 &c.

(a) Cette lettre contient des observations grammaticales, historiques, philosophiques très-intéressantes; nous nous sommes attachés à celle qui nous a paru la plus importante; les bornes de ces feuilles ne nous ont pas permis de les recueillir toutes. — Voyez touchant le discours jugé par M^r. Garat, le J. du 15 Nov. 1785, p. 401.

le plus réussi, dans le discours décoré de la palme académique.

Les vues exposées dans ce morceau distingué vous ont paru belles, grandes, & neuves. Vous croiez que ces vues, rendues plus frappantes encore par un certain air de paradoxe, font une des plus belles découvertes du siècle; mais vous prétendez que la gloire en appartient à M^r. l'abbé de Condillac; vous n'en connoissez point de plus profondes ni d'une utilité plus étendue.

Quoi! Monsieur, vous croiez sincèrement que l'homme n'est qu'une machine harmonieuse, toute composée de sensations & de raisonnemens, que cette machine a pu être jetée dans le monde comme la boîte de Pandore ou le premier roi des grenouilles? Qu'une machine harmonieuse, le fluteur de Vaucanson, fût il cent fois plus harmonieux, s'est établi une infinité de rapports? Que la seule présence des objets a donné des sensations à cette machine étonnante? Qu'elle a senti le plaisir & la douleur, connu l'erreur & la vérité; qu'elle a créé les signes & nommé les objets de ses affections & de ses pensées? En vérité, pour croire tant de choses si belles, si grandes, & si neuves, il faut une foi bien vigoureuse. Credat Judæus Apella; mais faites-lui lire la Recherche de la vérité, au moins le dix-septieme chapitre du premier livre.

Quant à moi, ce que je crois bien fermement, c'est que dans l'homme tel qu'il est sorti des mains du Créateur, la parole est aussi nécessaire à la pensée que la pensée à

la parole ; & je le crois , non parce que c'est une découverte nouvelle , mais parce que c'est une vérité de tous les tems.

Quintilien , dont le goût étoit si exquis & si vrai , ne pignoroit pas absolument , lorsqu'il écrivoit : “ Le Dieu souverain , auteur des êtres , & fabricant du monde , n'a guere distingué l'homme des autres animaux que par la faculté de parler. Il nous donna donc la raison en partage. Mais la raison elle-même ne nous seroit pas d'un aussi grand secours , & ne se montreroit point en nous avec autant d'évidence ; si , ce que notre esprit conçoit , nous ne pouvions le manifester par la parole. Que les hommes privés de l'usage de la voix s'aident peu d'une ame toute céleste ! ”

Mr. Beauzée , qui a porté à un assez haut degré l'art d'analyser les langues , a bien connu la même vérité & l'a imprimée littéralement dans sa Grammaire générale , tom. I , pag. 253 , où , parlant de l'ordre synthétique & de l'ordre analytique , il dit que “ comme ces deux ordres sont inséparables , parce que penser & parler sont liés inséparablement ; que parler c'est , pour ainsi dire , penser extérieurement , & que penser c'est parler intérieurement : le Créateur , en formant les hommes raisonnables , leur donna ensemble les deux instrumens de la raison , penser & parler ; & si , ajoute-t-il , l'on sépare ce que le Créateur a uni si étroitement , on risque de tomber dans des erreurs

15. Juillet 1786.

423

„ opposées „. Cet estimable grammairien avoit
aussi dit dès le commencement de sa préface :
“ C'est du langage qu'elle (la raison) emprun-
te immédiatement les lumières qui font sa
„ gloire, c'est en quelque sorte dans le lan-
„ gage qu'elle a sa source, parce que c'est
„ par le langage qu'elle se communique &
„ qu'elle transmet l'image de la pensée. „

Vous voyez, Mr., qu'à s'en rapporter à
ces deux auteurs, qui en valent bien deux
autres, la gloire de la découverte qui vous
paroît si belle, si importante, & qui l'est en
effet, n'appartient pas plus à l'instituteur
philosophe qu'au discoureur couronné ; &
qu'elle est due toute entière à celui-même qui
a fait l'homme pensant & parlant. Effecti-
vement, quiconque aura lû avec quelque atten-
tion le second chapitre de la Genèse, la plus an-
cienne & la plus authentique histoire de l'hom-
me, aura pu sans beaucoup d'effort en déduire
la vérité qui à côté tant de recherches à
Mr. de Condillac. (a)



En rendant compte du même discours j'ai
observé que d'autres langues avoient eu autre-
fois autant d'*universalité* que la françoise en a
aujourd'hui, que celle-ci devoit ce genre de
supériorité au siècle de Louis XIV, mais que
par la même raison elle ne la conserveroit
pas *, c'est avec plaisir que je vois un très-

judicieux

* 15 Nov.
1785, p. 402
p. 406 &
suiv.

(a) Réfutation d'autres erreurs relatives à
cette matière, *Cas. phil.* p. 185.

Ann. litt.
1786. n. 5.

judicieux critique répéter exactement la même observation. " Je ne vois pas ce que l'intérêt de sa cause eût perdu à convenir que l'italien & l'espagnol faisoient autrefois partie de l'éducation françoise, & que du tems de Corneille même notre littérature étoit encore toute espagnole. Il n'a pas assez fait sentir que c'est le siècle de Louis XIV, ce siècle qu'on affecte de décrier aujourd'hui, qui seul a subjugué l'opinion de l'univers, a éclipsé tout-à-coup tous les autres peuples, & qui nous a conquis cette admiration universelle qu'on accorde encore à notre langue, instrument de tant de chef-d'œuvres. "

" Telle est la seule & véritable cause de l'universalité de la langue françoise; l'auteur étoit dispensé d'en chercher d'autres; & l'académie de Berlin ne l'ignoroit pas en proposant la question: mais en demandant pourquoi notre langue mérite cette prérogative, elle ajoutoit: *est-il à présumer qu'elle la conserve?* Voilà ce qu'elle vouloit qui fût discuté & éclairci. Les questions préliminaires n'avoient été proposées que pour rendre ce doute moins offensant; & voilà ce que M^r. de Rivarol semble avoir craint même d'effleurer. Nous aurons le courage de suppléer ici à ce qu'une réserve craintive, qu'il nommera discrétion, lui a conseillé de passer sous silence. "

" Il est certain que notre langue ne peut plus périr. Les ouvrages de nos grands

maîtres l'ont rendue immortelle. Les hommes instruits de tous les pays & de tous les âges voudront entendre les Corneille, les Racine & les Moliere, ainsi que les Homere, les Virgile; mais il pourroit arriver que la langue de nos fameux écrivains fût quelque jour une langue morte & savante, qu'on étudieroit comme la grecque & la latine; tandis qu'une autre langue françoise seroit vivante & méprisée. Un pareil événement n'est pas sans exemple. Le langage des Grecs modernes n'est pas celui des anciens. La langue latine étoit si fort dégénérée, lors même qu'elle étoit encore usuelle & générale, dans les derniers âges de l'empire, qu'on n'y reconnoissoit presque plus l'idiome des vrais Romains. Quelle éloignée qu'on veuille supposer une pareille décadence parmi nous, elle ne nous en paroît pas moins inévitable; elle est attachée à celle de notre littérature. Il semble qu'on n'encourage aujourd'hui les arts que pour hâter leur décadence; on n'accueille les fruits d'une littérature corrompue, que par indifférence & par mépris pour les bonnes lettres. Toute la faveur est pour les arts du luxe, pour les spéculations de la rapine & du trafic; pour des sciences de calcul & de pure curiosité qui donnent peu en promettant beaucoup; pour une philosophie qui se prête à tous les vices, & qui accélère la ruine des mœurs. . . . Ce siècle de lumieres semble être dévoué au charlatanisme de toute espece, & à la crédu-

lité

29 lité la plus puérile pour les fourberies expéri-
 29 mentales & les promesses des empyriques.
 29 Dans un siècle où l'on regarde en pitié
 29 celui qui croit encore à l'immortalité de
 29 l'ame, on en est venu au point de se lais-
 29 ser persuader l'immortalité du corps. Les
 29 charlatans du jour ont jetté dans l'esprit
 29 de la nation une semence de vertige scien-
 29 tifique, qui déracine toutes les notions du
 29 sens commun; qui fait croître, à leur place,
 29 des idées si bizarres, si incompatibles avec
 29 la raison humaine, qu'on pourra croire
 29 bientôt qu'en effet les facultés intellec-
 29 tuelles de l'homme sont affoiblies & dégra-
 29 dées. 11



La *Vie* est le mot de la dernière énigme.

Produite dans l'obscurité,
 Je cherche toujours la lumière.
 Ma mère est la malignité,
 Le ris méchant me sert de père.
 Tous les humains sont mes sujets.


Rois, princes, magistrats, sont en butte à mes traits.



C H A R A D E.

D'Un royaume la capitale
 Dans son nom comprend mon premier;
 D'une ville helvétique, & même monachale
 Coupez le nom en deux, vous aurez mon dernier.
 Au Parnasse françois mon tout doit sa naissance,
 Dans le siècle dernier, on raffoloit de lui;
 Mais à peine aujourd'hui
 En a-t-on connoissance.

NOUVELLES



NOUVELLES POLITIQUES.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (le 25 Mai). D'abord après la nomination du grand-visir actuel, qu'on favoit avoir été intimement lié avec Mahmoud-bacha, gouverneur de Scutari, l'on assura, que ce bacha réfractaire avoit obtenu son pardon de la Porte: ce bruit fut ensuite fortement contredit, même de la part du ministère. Cependant il paroît aujourd'hui, que la chose n'en est pas moins vraie. Le felictar ou porte-glaive du grand-visir est décidément parti, pour porter à Mahmoud-bacha ses lettres de grâce & de rétablissement dans toutes ses dignités: mais, comme ce pardon se concilie difficilement avec la réponse, qu'on a faite aux plaintes de la république de Venise, le gouvernement, dit-on, s'occupe aujourd'hui des moyens de contenter cette république, qui persiste toujours à demander une satisfaction éclatante, relativement à la violation de son territoire.

Le comte de Choiseul-Gouffier, ambassadeur de France, est parti pour Burse, afin d'y prendre les bains nécessaires pour le rétablissement de sa santé, qui est dérangée depuis quelque tems. — Il s'est passé ré-

II. Part.

F f comment

cemment un fait, qu'on n'auroit pas attendu de la déférence, que la cour ottomane a toujours montrée pour la France. Un gentilhomme polonois, que la cour de Varsovie entretient ici, mais sans caractère, parce que la Porte ne veut pas admettre de ministre en titre de la Pologne, avoit obtenu après beaucoup de peine la permission de remettre, sur le pied de chargé d'affaires, une lettre au grand-visir, pour demander l'importation d'une quantité de blés de la Pologne dans l'Empire ottoman : mais sur ce qu'on apprit, que le transport devoit s'en faire par des navires françois, le gouvernement ne l'a accordé qu'à condition, que ces blés seroient transportés sous le pavillon d'une nation, qui a obtenu la liberté de la navigation sur la Mer-noire. — M^r. Bornmann aiant obtenu sa démission en qualité d'agent & de chargé des affaires de Sa M. Danoise près la Porte, M^r. Henri Humphrys a été nommé pour le remplacer en cette qualité. — Les associés de l'infortuné Petracki, décapité dernièrement, ont été mis en liberté, après avoir passé sous bonne caution des obligations, pour une forte somme, en faveur du gouvernement.

R U S S I E.

PETERSEBOURG (le 7 Juin). L'Impératrice, Madame la Grand-Duchesse, & les deux jeunes Grands-Ducs, continuant leur séjour à Czarsko-Zelo, y jouissent d'une santé

parfaite, ainsi que les autres personnes de la famille impériale à Paulowski. — Le comte Serge de Romanzow, ayant reçu ses dernières instructions, & pris congé de Sa M. & de la famille impériale, est parti pour se rendre à sa destination près la cour de Berlin. — Par la retraite du vice-amiral de Borissow, dont on ignore le motif, il reste au service de l'Impératrice trois amiraux, 2 vice-amiraux, & 6 contre-amiraux. L'on ne fait pas encore, lequel d'entre eux sera choisi pour commander l'escadre, qu'on arme à Cronstادت; & qui sera composée de 10 vaisseaux de ligne & de 6 frégates: on doute même, que ces navires, qui s'équipent, sortent tous du port; mais il est certain, que leur unique destination sera de faire une croisière dans la Baltique pour exercer nos marins.

Pendant la Semaine-Sainte il a été expédié une ukase ou ordre de la chancellerie pour l'Ukraine: il y est ordonné de supprimer tous les couvents & communautés russes, à la réserve de trois maisons; & de réunir au domaine impérial les biens, dont ils sont dotés. Les individus jouissent d'une pension annuelle, proportionnée à leur place & à leurs besoins. Cette opération produira à la couronne un grand accroissement de biens-fonds, sur-tout de païsans, montant au moins à 120 mille mâles. L'on a gardé sur le projet de cette suppression le plus grand secret jusqu'au moment de l'exécution; & l'on a attendu la Semaine-Sainte, parce qu'à raison

des vacances des tribunaux durant cette semaine aucune vente ni transport de biens ne peuvent être légalisés. Il a été usé de cette précaution, pour qu'on ne pût détourner, au détriment de la couronne, aucun de ces biens. A ces 120 mille païsans l'Impératrice en a ajouté 80 mille de l'Ukraine, pour lever parmi eux une nouvelle brigade de grenadiers, & pour en tirer de plus annuellement les recrues nécessaires. Le prince Potemkin ne cesse en même tems de donner tous ses soins à la levée de divers corps de chasseurs, que Sa M. l'a chargé de mettre sur pied. Chacun de ces corps sera composé de 4 bataillons, & chaque bataillon de mille hommes: ils porteront le nom de diverses provinces de l'Empire. Le chef de celui des chasseurs de Finlande est le lieutenant-général comte d'Anhalt, aide-de-camp-général de Sa Majesté.

Le passage de Mercure sur le disque du soleil a été observé ici le 23 du mois dernier par Mrs. Rumowski & Inochodow de l'académie des sciences & par l'adjoint Tchernoi. Le ciel fut serein presque toute la journée; ce qui ne favorisa pas moins l'observation qu'une autre circonstance; savoir que l'entrée de Mercure commença presque 3 quarts-d'heure plus tard qu'on n'avoit calculé. Quoiqu'au moment de cette immersion, l'on remarqua une espece de fluctuation ou de mouvement ondulatoire; elle ne fut pas assez considérable pour porter obstacle à l'observation: cependant, comme Mrs. les acadé-

ciens

15. *Juillet* 1786.

431

ciens ont travaillé chacun séparément, il y a eu une différence entr'eux de 50 secondes pour l'entrée & de 19 pour la sortie. Le moien après cela de former de ces sortes d'observations toujours discordantes (comme nous l'avons constamment fait remarquer) un résultat sûr & net ? Du reste, l'observation qu'on a faite ici, est la seule que le tems ait favorisée. L'entrée & la sortie de Mercure ont été visibles, tandis que dans les autres país de l'Europe l'on n'a pu voir que la sortie.

P O L O G N E.

DANTZIG (*le 19 Juin*). Le général de Pétersson, résident de Prusse, est parti pour Pétersbourg, & M^r. Sawiowski est chargé des affaires de la dite cour. Comme les effets que le résident-général de Russie a laissés en cette ville doivent être vendus publiquement, on doute avec raison si cet emploié reviendra ici. — Il paroît que l'on n'est pas encore d'accord entre les cours de Russie & de Prusse, à l'égard de la convention avec notre ville : le libre passage continue d'avoir lieu pour les Prussiens, qui, néanmoins, en profitent moins qu'on n'avoit lieu de le craindre.

E S P A G N E.

MADRID (*le 12 Juin*). Sa M. a en-voié des billets d'invitation à tous les étran-

F f 3 gers,

gers, & à tous les grands d'Espagne qui résident ici, pour assister suivant l'usage aux couches de l'Infante de Portugal Dona Mariana, épouse de D. Gabriel Infant d'Espagne. — Le comte d'O-Reilly, ancien gouverneur de Cadix, est arrivé ici & s'est présenté à la cour. Quoique ce seigneur ait donné la démission des nombreuses charges, qu'il occupoit, il ne paroît pas néanmoins, que sa disgrâce soit formelle. Au contraire l'on dit, que le Roi lui a écrit une lettre fort gracieuse; & l'on ne seroit pas étonné, qu'il reçût dans quelque promotion future des marques de l'estime de son Souverain. — Le duc de la Vauguyon, ambassadeur de Sa M. Très Chrétienne, est revenu depuis quelques jours avec Madame, son épouse, du voyage, qu'il a fait en France. L'on assure, qu'il est chargé de travailler à réconcilier notre cour avec celle de Naples. — Les régences d'Alger & de Tripoli ont menacé hautement la république de Venise de voler au secours des Tunisiens, pour peu qu'elle continuât de pousser les hostilités contre ceux-ci, & de gêner par la présence de sa flotte, tous les Etats-barbaresques, tant dans leurs courses que leur commerce. Le sénat, dit-on, craignant de s'attirer tant d'ennemis sur les bras, a pris incessamment le parti d'envoyer au chevalier Emo l'ordre de suspendre les hostilités contre Tunis & ses dépendances.

P O R T U G A L.

LISBONNE (*le 30 Mai*). Le Roi Don Pedro , époux & oncle de notre Souveraine , est mort le 25 à 3 heures & un quart du matin , à l'âge de 68 ans , un mois & 20 jours. Le nonce du Pape fut appelé pour lui donner la bénédiction pontificale ; & tous les chefs des couvents s'acquitterent du même devoir envers un Prince , qui durant toute sa vie a été extrêmement attaché à la religion & favorable à ses ministres. A une piété tendre & solide il joignoit un zèle ardent pour la justice ; & tout le tems de son regne fut employé à réparer les maux de la longue & dure administration du marquis de Pombal. La Reine est extrêmement touchée de la perte , qu'elle vient de faire ; & , comme sa santé n'est pas plus ferme que celle du reste de la famille royale , l'on craint , qu'elle ne souffre de ce choc. Tous les tribunaux auront huit jours de vacances ; & la maison aux Blés sera fermée pendant trois jours. La mort du Roi a été annoncée au bruit des cloches & du canon. Le 26 le corps fut embaumé & exposé à la vue du public. Le 27 la cérémonie de l'inhumation s'est faite avec beaucoup de pompe.

S U E D E.

STOCKHOLM (*le 16 Juin*). Le 1 de ce mois les gardes-du-corps & les autres régimens ,

gimens, qui forment notre garnison, entre-
rent au camp de Ladugard, commandés par
le Roi en personne. La diète n'a pas fait
jusqu'ici de grands progrès dans l'expédition
des affaires, que le Roi a fournies à ses dé-
libérations: asssemblée depuis plus de trois se-
maines, elle n'a pas encore tenu de séance
in plenis; lenteur, qui semble annoncer une
très-longue session. Quatre sénateurs ont re-
mis, de la part du Roi, à l'assemblée des
Etats, une proposition en faveur de l'armée,
tendant à faire accorder aux troupes certains
avantages pendant le tems des exercices &
des campemens annuels. Sa Majesté desire-
roit, que chaque cavalier & soldat reçût une
indemnité en argent comptant, pour les fraix
qu'il doit faire, afin de se rendre à l'endroit
des exercices, & pour dédommagement de
la nécessité, où il est de quitter son habita-
tion. Cette proposition, si juste en elle-même
& si intéressante pour les troupes, a éprou-
vé une contradiction très-forte dans l'Ordre
de la noblesse, qui l'a rejetée à une très-
grande pluralité. Cet Ordre juge, que les
militaires sont amplement dédommagés de
tous fraix par les maisons & autres biens-
fonds, qu'on leur a distribués, pour en
jouir comme de leur propriété. L'Ordre de la
bourgeoisie s'est déclaré au contraire en fa-
veur de la proposition du Monarque: le cler-
gé & les paisans se déclareront aussi de même:
mais, comme ce point ne peut être légale-
ment décidé que par le concours des suffra-
ges des quatre Ordres, il ne sera apparemment

pas pris de conclusion finale à ce sujet. — Les droits sur les laines d'Espagne ont été haussés de six sous par livre pesant. En revanche, l'on parle de supprimer toutes les primes accordées sur les laines du pays. — M^r. de Marcow, ministre de Russie, a reçu ces jours derniers un exprès de sa cour, qu'il a ré-expédié le lendemain. Ce ministre partira incessamment pour Pétersbourg, afin d'y occuper un des principaux postes dans le département des affaires étrangères à la place de M^r. de Bacunin. Il sera remplacé par le baron de Stackelberg, qui se trouve ici depuis le 23 du mois dernier, mais qui ne prendra pas d'abord le caractère public d'envoïé-extraordinaire de Sa M. Impériale.

D A N N E M A R C K.

COPPENHAGUE (le 17 Juin). Le 10 de ce mois, le Roi est parti pour sa résidence de Friedrichsberg avec toute la famille royale, à l'exception de la Reine-mère, qui, ne vivant plus à la cour, retournera à son château de Friedensbourg. Le prince héréditaire de Holstein-Augustembourg a rendu visite, au sujet de son mariage, à tous les ministres étrangers & à ceux du Roi. Trois jours après la cérémonie, Sa M. a déclaré ce prince membre de son conseil-privé, en lui assignant en cette qualité 16000 écus par an. Il est d'usage qu'à l'occasion du mariage d'une princesse de la famille royale, il se leve sur le peuple une contribution, sous le nom de *denier de la princesse*, comme pour servir

de dot. Le college des finances avoit donc fait au Roi la proposition d'expédier les lettres nécessaires pour cette levée; mais Sa M. a suivi l'exemple, que le feu Roi, son pere, donna lors du mariage de ses filles; & elle n'a pas agréé l'offre, qui lui avoit été faite, pour exiger ce don de son peuple.

I T A L I E.

ROME (*le 17 Juin*). Deux fléaux terribles affligent maintenant nos belles & fertiles provinces; les tremblemens de terre continuent de se faire ressentir en différens endroits, sur-tout à Terni, Narni, Morlupo, Santogemini, &c. Le 4, jour de la Pentecôte, il y eut, pendant le Service divin, une secousse si violente, que les habitans de quelqu'unes de ces villes durent abandonner les églises & se retirer tous à la campagne; quelques maisons se sont écroulées, ainsi que plusieurs murailles; le monastere des religieuses de Morlupo menace ruine; ces recluses ont fait parvenir à Sa Sainteté une requête pour la supplier, qu'il leur fût permis de passer au couvent de Braciano, grace qui leur a été accordée. D'un autre côté, des essaims immenses de sauterelles ravagent nos campagnes, quoique les habitans s'occupent, nuit & jour, par tous les moïens connus, à exterminer ces insectes voraces. Il se fait journellement dans toutes nos églises, des prieres publiques, pour obtenir du Ciel qu'il daigne détourner de nous ce double

15. Juillet 1786.

437

fléau. — Nous apprenons de Montefiascone, que la maladie du cardinal Garampi fait craindre pour ses jours; on vient de lui administrer le St. Viatique.

Les nouvelles douanes donnent successivement lieu à de fortes réclamations. Le courrier de Milan a dû subir à Ponte-Centino une perquisition extraordinaire de la part des douaniers; le cardinal Hertzan en a fait ses plaintes au Saint-Pere, qui a ordonné qu'il fût muni d'un passeport; on croit qu'on en agira de même à l'égard des autres courriers des Puissances étrangères. — Les principaux négocians d'Ancone ont déclaré vouloir quitter cette ville si on les contraint à payer les droits selon le nouveau tarif; cette émigration causeroit un dommage considérable à l'Etat. Ils viennent de présenter un mémoire au St. Pere.

La cause du serviteur de Dieu, Benoît Labre, est fort avancée & déjà l'on a achevé les procès-verbaux dans lesquels se trouvent, sous serment solennel, examinés plus de 120 témoignages, entr'autres ceux de 8 confesseurs, qui en divers tems & lieux ont écouté ses confessions. Outre plusieurs aumônes pécuniaires, qui en différentes fois ont été envoyées dans cette ville, une personne inconnue a dernièrement fait parvenir la somme de 2000 écus pour subvenir aux fraix de la dite cause.

TURIN (le 15 Juin). Il vient de paroître un réglemeut du Roi, en date du 30 Avril, par lequel Sa M. augmente de 150

hommes chacun des régimens provinciaux. Au moïen de cet accroissement & de la formation de deux nouveaux régimens, ceux d'Acqui & de Suse, l'armée de notre Souverain a été augmentée de 3600 soldats; & elle contient actuellement 32 bataillons de troupes provinciales. Quoique nos campagnes ne manquent point de cultivateurs, & que dans les Etats du Roi les forces militaires du Souverain ne soient pas prises, comme ailleurs, sur la population nécessaire à l'agriculture, l'on applaudit néanmoins à cette formation de troupes provinciales, qui en tems de guerre peuvent manier l'épée & le fusil, & en tems de paix le soc & la bêche. D'ailleurs les fraix, qu'elles coûtent, sont peu considérables à proportion de l'utilité, qu'on peut en retirer en cas de besoin. — Une autre ordonnance défend aux jeunes ecclésiastiques sujets du Roi, de sortir de ses Etats pour aller faire leurs études dans les colleges ou les séminaires étrangers.

VENISE (*le 13 Juin*). On dit que notre sénat a envoieé aux principales cours de l'Europe une relation circonstanciée de l'état où se trouvent les domaines de la république, en requérant la médiation & l'assistance des dites cours.

On a lancé une frégate de 48 canons; on est occupé à en équiper une autre. — En conséquence des ordres que le sénat avoit envoieés au Chev. Emo, cet amiral a quitté avec son escadre les côtes barbaresques & a fait voile pour Malte. Quelques jours avant

15. Juillet 1786.

439

son départ, il avoit attaqué de nouveau la ville de Sfax, mais sans succès décisif. L'attaque formée contre Tunis a encore moins réussi. Cette ville a peu souffert, l'artillerie étoit trop bien servie par des Européens, sur-tout par des François qui ont envoyé 1000 tant boulets que bombes aux Vénitiens, tandis que ceux-ci n'en ont lancé que 1426 sur la ville ennemie.

A N G L E T E R R E.

LONDRES (le 26 Juin). On commence à croire que l'affaire de M^r. Hastings deviendra plus sérieuse qu'on ne l'avoit pensé d'abord; elle a été vigoureusement discutée dans la séance des communes du 13. M^r. Fox parla contre l'ex-gouverneur du Bengale & le peignit comme le plus grand tyran. Etant entré en matière sur les procédés de M^r. Hastings envers Cheit-Sing Rajah de Benarés; il examina à ce sujet 3 choses 1^o. Jusqu'à quel point Cheit-Sing étoit un prince indépendant. 2^o. S'il étoit sujet à paier un surcroît de tribut quelconque. 3^o. Quel étoit le nombre des troupes qu'il étoit obligé de fournir à la compagnie, en supposant qu'il eût à en fournir. Quant à l'indépendance du Rajah, M^r. Fox pria le comité d'observer, qu'elle avoit été reconnue par la majorité du conseil suprême, qui étoit composée de M^r. Hastings lui-même, de M^r. Barwell, de M^r. Francis, & du général Clavering. Quant au paiement d'un surcroît de tribut quelconque,

c'étoit une injustice. Enfin le 3^e point ne souffroit pas de plus grandes difficultés. On avoit beaucoup parlé du refus que le Rajah avoit fait d'envoier la cavalerie qu'on lui avoit demandée. Mais y étoit-il obligé ? Les minutes du conseil ne prouvoient-elles pas le contraire ? A la vérité il avoit été recommandé au Rajah de lever, & de discipliner à la façon européenne, un corps de 2000 hommes de cavalerie. Mais n'avoit-il pas été expressément déclaré au moment où l'on avoit discuté cette demande, que ce seroit au choix du Rajah ? Sur quel fondement M^r. Hastings lui avoit-il donc fait une obligation ? Sur le même dont il s'étoit servi, pour donner un sens tout contraire à la teneur des traités, des accords, & des conventions, selon les circonstances où il se trouvoit. Cheit-Sing jouissoit en vertu du traité, du droit de vie, & de mort, de celui de faire battre monnoie, deux marques toujours inséparables de la roiauté, & par conséquent de l'indépendance. Après avoir démontré avec beaucoup d'énergie la conduite oppressive de M^r. Hastings, M^r. Fox conclut que les membres du parlement ne pouvoient rester spectateurs indifférens des injustices de cet ex-gouverneur, qui avoient déshonoré le nom britannique, sans devenir eux-mêmes complices du délit ; & qu'il se flattoit en conséquence qu'ils accéderaient à la motion suivante, savoir,

“ que le comité ayant examiné les charges,
 ” & ouï les témoins sur icelles, étoit d'avis
 ” qu'il y avoit matiere suffisante *to' impeach*

15. Juillet 1786.

441

„ (d'accuser) Warren Hastings, de crimes „
„ graves, & de malversations capitales „.
M^r. Francis secondant cette motion, soutint
M^r. Fox & appuya ses raisonnemens par des
faits nouveaux. Plusieurs membres se le-
verent tour-à-tour pour parler en faveur de l'ex-
gouverneur & pour le justifier en tout point.
Enfin M^r. Pitt prenant la parole discuta cette
grande affaire avec toute la sagacité & toute
l'impartialité qui conviennent à un grand
homme d'Etat; après avoir justifié M^r. Haf-
tings sur les accusations qui lui paroissent
malfondées ou exagérées, il détailla & cen-
sura vivement les actes personnels de tyran-
nie, & d'oppression exercés par l'ex-gouver-
neur contre Cheit-Sing à Benarès, comme
étant d'une injustice énorme, d'une sévérité
révoltante, & d'une oppression qui n'a pas
d'exemple. “ En condamnant le Rajah à une
amende de 300,000 liv. sterl. pour avoir mis
simplement de la lenteur à paier 50,000 liv.
sterl., M^r. Hastings, dit M^r. Pitt, a agi d'une
maniere arbitraire & tyrannique, & n'a pas
été guidé par des principes de raison, & de
justice. Ce procédé ne tendoit qu'à détruire
le rapport qui devoit subsister entre le crime
& la punition. C'est une oppression insup-
portable. Puis-je dire que ces actes ne sont
pas des crimes; ou que la personne qui s'en
est rendue coupable n'est pas criminelle? Ce
seroit trahir mon devoir, mon honneur &
ma conscience. *Oui, ce sont des crimes, &
de grands crimes, des malversations graves,
qui donnent lieu à un impeachment (procès*

criminel) & je donne ma voix pour la motion „. Enfin il fut décidé, après une longue discussion, à la pluralité de 118 contre 79 voix, que la motion de M^r. Fox passeroit. Ainsi les richesses de M^r. Hastings ne le mettront pas à l'abri d'un jugement que tout annonce devoir être redoutable pour lui & que peut-être il commence à redouter.

Une lettre de la Grenade, en date du 15 Avril dernier, porte, que les troubles, élevés à l'occasion de la demande des habitans d'origine françoise à entrer dans l'assemblée législative de l'isle, sont loin d'être calmés : il paroît, que le gouvernement avoit favorisé cette réclamation ; mais que les sujets protestans ont opposé une si vigoureuse résistance à ce qu'il n'entrât dans l'assemblée aucun Catholique-Romain, qu'il a fallu renoncer pour un tems à ce projet. On s'attendoit, que l'assemblée seroit dissoute ; & l'on craignoit, que cette méfintelligence ne produisît des troubles intérieurs d'une conséquence dangereuse. Au reste les fortifications de l'isle sont presque complètes ; & l'on assure, qu'elles égalent, si toutefois elles ne surpassent pas, celles qu'on a dernièrement élevées à la Martinique.

Extrait d'une lettre de Calcutta du 6 Février. “ Le public sera sans doute curieux
 „ d'avoir une idée d'un plan ingénieux qu'ont
 „ adopté le gouverneur-général & le conseil,
 „ pour rétablir le crédit public dans le Bengale.
 „ On le trouvera peut-être étrange ; mais ne
 „ fait-on pas que quelque remede que les
 „ médecins

» médecins essaient sur un corps mort, n'est
 » nullement dangereux pour le patient ? Or,
 » le Bengale ressemble parfaitement à un
 » corps mort. »

« L'objet du plan est d'augmenter le cré-
 » dit du papier de la compagnie. N'allez pas
 » vous imaginer, que *crédit* signifie encore
 » *confiance*; c'étoit bon au tems jadis: don-
 » ner du crédit au papier, c'est verser dans
 » la circulation 75 lacques de roupies en pa-
 » pier, & pour leur donner un débouché
 » sûr & facile, on paiera en papier toutes
 » les personnes dont les appointemens exce-
 » dent 300 roupies par mois. On paiera en
 » même monnoie toutes les pensions, même
 » celles qu'on a fixées aux Zemindars, en
 » dédommagement des biens dont ils ont été
 » dépouillés. »

« Quelque bon citoyen de l'Europe va
 » peut-être s'écrier: *Qu'ils sont à plaindre*
 » *ces pauvres Indiens ! Courbés sous une ver-*
 » *ge étrangere, il ne leur est pas permis*
 » *de lever la tête.* Et moi je dirai à ce brave
 » homme: *Promene tes regards autour de*
 » *toi, & plains ensuite les Indiens si tu*
 » *veux.*

On lit dans un de nos papiers publics (le *Morning-herald*) une anecdote récente qui quoique relative à un animal, ne laisse pas d'être du plus vif intérêt. « *Le bon, l'honnête Mr. James Harvey, mourut, il y a environ treize mois, & laissa tous ceux qui le connoissoient affligés de sa perte; mais*

il n'y eut point d'être qui témoigné plus vivement la douleur qu'il en ressentoit qu'un chien qu'il avoit élevé, & qui l'avoit accompagné dans ses différens voyages. L'animal, tout entier à sa tristeſte, ſuivit juſqu'au tombeau le corps de ſon maître, & y reſta à pouſſer des cris & des hurlemens, tant qu'enſin il parvint, au moïen d'un trou fort étroit qui ſe trouva à l'autre extrémité du caveau où étoient déposés les reſtes inanimés de ſon bienfaiteur, à pénétrer dans ces volées ſouterraines & à fixer ſa demeure au milieu des cadavres. — Souvent obligé de ſortir de ſa ſombre retraite pour ſatisfaire aux beſoins preſſans de la nature, ce n'eſt qu'à regret qu'il quitte des lieux qui renferment tout ce qu'il a de cher. Auparavant obligé d'errer pour trouver ſa nourriture, on le voïoit foible, l'œil morne, le poil hérissé, courir chez les amis de ſon maître leur demander de quoi ſoutenir ſon exiſtence, & enſuite, évitant tout commerce avec les hommes & avec ſes ſemblables, ſe dérober de nouveau à la lumière du jour : maintenant, que touché de ſa fidélité ſingulière ; je lui fais préparer de quoi pourvoir à ſes beſoins, tous les deux ou trois jours il ſe rend exactement chez moi, où il ne reſte que le tems néceſſaire à l'objet qui l'y attire ; ſi par hazard les portes ſont fermées, & qu'il ne peut retourner auſſi promptement qu'il le ſouhaite, alors ſes hurlemens recommencent, & quand il reparoit, c'eſt-à-dire, trois jours

après, il n'entre qu'avec défiance, de peur qu'on ne l'empêche de retourner veiller auprès des cendres de son bienfaiteur. Ni les épouses que le hazard lui présente, ni les caresses dont on le comble, ni enfin les mets qu'on lui offre ne paroissent faire la moindre impression sur lui; livré à la douleur, il semble dédaigner toutes les consolations qu'on cherche à lui procurer, & il passe obstinément les jours & les nuits dans l'horreur des sépultures. — On ne doit pas omettre une circonstance qui fait encore plus d'honneur à son affection, c'est que son caveau est d'autant moins habitable, qu'un égoût voisin lui communique beaucoup d'humidité, & que son poste d'honneur est dans l'eau. Mais il n'a pas l'air de s'en embarrasser. La seule voix qu'il écoute est celle de l'amour qu'il conserve à son maître. J'ai tenté vingt fois de me l'attacher, mais inutilement; le nombre infini de personnes qui se sont portées chez moi pour le plaisir de contempler une créature si fidelle, pourra vous certifier ce que j'avance. Puisse l'exemple de ce triste animal servir de leçon aux hommes frivoles qui oublient si facilement les bienfaiteurs & les amis que la mort leur enleve! (a)

(a) Il y a quelques années qu'on a vu à Mastricht un chien également merveilleux par la constance de son attachement à son maître, vivandier françois, enterré dans un cimetiere tenant aux remparts. Il passa 12 ans *sub dio* sur la tombe qui renfermoit l'objet de ses re-

Un autre de nos papiers contient un avis intéressant de M^r. Frisch sur la manière d'enlever & de renouveler l'écorce des arbres.

« Le lord Carpton, dit Mr. Frisch, à qui les arts & les sciences ont des obligations infinies, m'a communiqué cette méthode de renouveler l'écorce des arbres fruitiers, dont il a un très-grand nombre dans son verger à Carpton. S'il apperçoit un pommier, un poirier, ou un cerisier dont l'écorce soit défigurée par des noeuds, des excroissances ou telle autre défectuosité capable de nuire à sa fécondité, ou d'en diminuer la beauté, il ne se contente point, comme les autres, de l'unir, d'en enlever les noeuds & la résine; mais il dépouille l'arbre de son écorce jusqu'à la racine, laissant le bois à nud sans la moindre fibre de son enveloppe. La première fois que ce seigneur me fit part de son secret, je ne pus m'empêcher de lui témoigner mes doutes sur une méthode qui me sembloit contraire à l'expérience journalière, malgré tout ce qu'il m'avoit dit de son innocence & de son efficacité pour la guérison des maladies des arbres; car personne n'ignore qu'un arbre meurt pour peu qu'on le dépouille de son écorce, lors sur-tout que la division est circulaire & pratiquée tout autour du tronc. Mais je n'ai plus douté du succès de cette expérience, depuis que ce seigneur m'a fait voir plusieurs arbres sur lesquels il l'a pratiquée, & dont il a renouvelé l'écorce, & je me suis convaincu moi-même de la réussite d'une méthode dont personne n'avoit connoissance, ou qu'on n'avoit peut-être osé mettre en usage avant lui. J'ai

grets sans l'avoir quitté un instant que pour aller chercher quelque nourriture dans un corps-de-garde voisin. Les étrangers ne manquoient guere de lui rendre une visite dans sa triste station; en 1763 je fus du nombre des curieux, mais l'animal venoit de finir son deuil avec la vie.

15. Juillet 1786.

447

donc cru rendre service aux médecins & aux botanistes, de les instruire des précautions que cette opération exige.

1°. On choisira le solstice d'été, qui est le tems où la sève est la plus fluide & la plus abondante, sans négliger l'exposition du jardin ou du verger; car il est constant qu'elle se porte plus promptement dans les arbres exposés au midi, que dans ceux qui regardent le nord.

2°. On dépouillera entièrement le tronc de l'arbre de son écorce, afin qu'il puisse en reprendre une nouvelle, & que rien ne soit capable de le défigurer, comme il arriveroit si on laissoit quelque portion de la première.

3°. On étendra légèrement & également, avec une plume, la sève qui suinte à travers du tronc, en la dirigeant vers les endroits où elle a de la peine à se porter. 4°. Pour empêcher que la chaleur du soleil ne dissipe la sève, on aura soin de couvrir l'arbre, surtout du côté du midi, par où on le garantira encore de la poussière que le vent pourroit y jeter. 5°. On aura soin de garantir la nouvelle écorce de tout ce qui peut lui nuire, le moindre frottement étant capable de l'offenser dans l'état où elle se trouve.

Outre l'utilité dont cette découverte peut être dans le commerce, elle ne sauroit manquer de procurer un avantage considérable à ceux qui ont des arbres, & qui trafiquent de leur bois. »

P A Y S - B A S .

BRUXELLES (le 3 Juillet). Mgr. l'Archiduc Ferdinand-Charles, lieutenant-gouverneur & capitaine-général de la Lombardie-autrichienne, & Madame l'Archiduchesse Marie-Béatrix son illustre épouse, arriverent ici le 21 du mois dernier, sur les 8 heures & demie du soir, venant de Paris, où la présence de Leurs Alteſſes Roiales a fait

les délices de la cour, de la noblesse & du peuple.

Le gouvernement-général vient de publier une ordonnance de l'Empereur, pour préparer une nouvelle distribution générale des paroisses au plat país: elle est en date du 29 Mai 1786 & contient ce qui suit.

Atant résolu, pour le bien de nos peuples, de les pourvoir par-tout d'un nombre suffisant de paroisses, où ils puissent se rendre commodément & en tout tems pour assister au Service divin & pour y recevoir la nourriture spirituelle & l'instruction nécessaire & convenable; & voulant mettre notre gouvernement-général à même de déterminer les changemens, qui devront être faits à cet effet dans la distribution des paroisses au plat país, d'après la distance des lieux, la difficulté des chemins, le nombre des communians & autres circonstances, nous avons, de l'avis de notre conseil-privé, &c. statué & ordonné. statuons & ordonnons les points & articles suivans.

ART. I. Les gens de loi ou régens de tous les villages & hameaux du país auront à faire parvenir directement au gouvernement-général dans le terme de deux mois, à compter de la publication des présentes, & sous peine de 300 florins d'amende, une information pertinente sur les circonstances du local de leur position & autres points relatifs à leur église paroissiale, sur le pied du formulaire y attaché, que chaque communauté devra remplir, conformément à l'instruction qui y est pareillement attachée. II. Les décimateurs des paroisses respectives devront de leur côté remplir de même ce formulaire, pour toute l'étendue de leurs dimages, & le faire parvenir dans le même tems & sous la même peine au gouvernement-général. III. Les seigneurs respectifs ou leurs officiers, ainsi que les chefs-officiers des seigneuries de notre domaine, devront également de leur côté remplir ce formulaire pour tous les lieux dépendans de

leurs seigneuries ou offices, & le faire remettre aussi dans le même terme & sous la même peine au gouvernement-général. Si dons, &c.

Un autre édit, concernant *l'incompatibilité des bénéfices*, est conçu en ces termes.

JOSEPH &c. Voulant établir des règles sûres pour juger de la compatibilité ou incompatibilité des bénéfices, nous avons, de l'avis de notre conseil-privé, &c., statué & ordonné, statuons & ordonnons les points & articles suivans :

I. Nous déclarons incompatibles deux bénéfices-cures ou à charge d'ames : en conséquence, tout ecclésiastique qui en posséderoit deux actuellement, devra en résigner un dans les six semaines, à dater de la publication des présentes, au défaut de quoi, celui des deux bénéfices qu'il aura obtenu en dernier lieu, fera vacant & impétrable. II. Nous déclarons également incompatible un bénéfice-cure avec un bénéfice simple qui exige résidence & qui empêcheroit le possesseur de remplir personnellement & constamment par lui-même les fonctions du bénéfice-cure : en conséquence celui qui posséderoit une cure avec un pareil bénéfice simple, devra opter, dans le même terme de six semaines, celui des deux bénéfices qu'il voudra conserver & abandonner l'autre ; s'il conserve le bénéfice simple, par exemple, un canonicat, il perdra la cure qu'il posséderoit dans un autre lieu que celui de sa résidence, & au défaut d'option dans le terme prescrit, la cure sera vacante & impétrable. III. Nous déclarons de même incompatible un bénéfice-cure avec un emploi ecclésiastique, comme de secrétaire de chapitre ou de consistoire, de recteur de collège ou de séminaire, ou autre quelconque. IV. Il n'y aura point d'incompatibilité entre des bénéfices simples dans différentes églises, ni entre un bénéfice-cure & un bénéfice simple qui n'exigeroit point de résidence ailleurs, ni enfin, entre des bénéfices simples & des emplois ecclésiastiques.

Un

Un édit du 16 Juin 1786, établit la nécessité & la forme du concours pour tous les bénéfices-cures sans exception.

JOSEPH par la grace de Dieu, Empereur &c. &c. Voulant pourvoir à ce que les bénéfices-cures ne soient conférés désormais qu'à des sujets dont la capacité & les mœurs répondent à l'importance des fonctions attachées à ces bénéfices, nous avons, &c. &c, statué & ordonné, statuons & ordonnons les points & articles suivans :

ART. I. Aucun bénéfice-cure, soit de paroissiale ou de succursale, & soit de notre patronage ou de tout autre, ecclésiastique ou laïc, ne pourra être conféré dorénavant qu'à des sujets qui auront subi le concours sur le pied qui sera prescrit ci-après. II. Dans chaque diocèse, il se tiendra, deux fois par an, savoir, au commencement du mois de Mai & à la fin du mois d'Août, un concours général, où il sera libre à tous ceux qui aspireront à un bénéfice-cure de se présenter. Le premier de ces concours aura lieu à la fin du mois d'Août de la présente année, & en attendant les concours continueront de se faire sur l'ancien pied. III. Nous déclarons habiles aux bénéfices-cures les religieux des Ordres tant mendiants qu'autres, qui pourront, en conséquence, se présenter également à ces concours avec l'aveu de leurs supérieurs. IV. Les évêques étrangers, dont les diocèses s'étendent dans ces provinces, devront indiquer & faire tenir ces concours dans une ville de notre domination aux Pays-bas. V. Les examens devront se faire, dans ces concours, selon le prescrit de l'instruction ci-attachée *litt. A.*, & le résultat sera classifié chaque fois par les examinateurs sur le pied de la tablette ci-attachée *litt. B.* VI. Il sera fait trois classes de concurrens, & tous ceux qui seront placés dans la première classe seront habiles pendant trois ans à être pourvus des bénéfices-cures qui viendront à vaquer pendant ce terme. VII. En conséquence, lorsqu'un bénéfice-cure,

15. Juillet 1786.

451

néfice-cure, de quelque patronage ou collation qu'il puisse être, viendra à vaquer, ceux qui, dans un concours depuis la tenue duquel il ne fera pas encore écoulé trois ans, auront été rangés dans la première classe, pourront endéans le terme de six semaines, du jour de la vacance, qui devra être notifié de la part de l'Ordinariat dans quelque feuille publique, présenter au dit Ordinariat leur requête, contenant le lieu de leur naissance, leur diocèse, leur âge, les langues qu'ils parlent, le lieu où ils ont fait leurs études, sur les progrès desquelles ils devront joindre leurs attestations dont ils seront munis, & rapporter d'ailleurs ce qu'ils croiront pouvoir contribuer à leur désir. VIII. Les Ordinaires feront passer à notre gouvernement-général les requêtes pour des cures de patronage ou collation royale, en y joignant non-seulement les actes de concours & les tabelles qui en seront résultées, mais aussi la classification respective qui aura été remise aux postulans par les examinateurs. IX. Quant aux curés de patronage laïc ou ecclésiastique, les Ordinaires proposeront aux patrons ceux qui, d'après la disposition de l'article ci-dessus, seront habiles à y aspirer, & il sera libre aux patrons de choisir dans le nombre celui qui bon leur semblera. X. Nous permettons aux curés qui se feront particulièrement distingués dans leur ministère, de se présenter pour d'autres cures sans devoir préalablement subir le concours: par ces curés, nous entendons ceux qui sont généralement connus dans le diocèse, non-seulement par leurs bons principes, par un esprit éclairé, par la prudence, par une conduite & des mœurs dignes & décentes, mais aussi par leur activité dans l'exercice des devoirs de leur vocation, par leur zèle pour les progrès de la bonne instruction, par leur empressement à seconder les établissemens publics, soit ecclésiastiques, ou politiques, tels que ceux pour les écoles & les pauvres, & enfin par leurs soins pour la maintenance de nos loix & ordonnances, pour

la suppression des abus nuisibles & l'avancement du Service divin. XI. Les examinateurs devront remettre au gouvernement, à la suite de chaque concours général, la classification qui en sera résultée, & dans laquelle il devra être fait une mention particulière du talent de chaque concurrent relativement à la manière de s'énoncer de vive voix ; & en cas que plusieurs concurrens, s'énonçant bien, méritent d'ailleurs d'être rangés dans la première classe pour toutes les parties de l'examen, les examinateurs auront à régler leur classification, non suivant l'ordre alphabétique ou arbitraire, mais d'après la préférence qui pourroit être due aux uns sur les autres, soit dans telle ou telle partie de l'examen, soit par le style, ou par l'élocution, pour que, dans tous les cas, il puisse être pris égard aux sujets les plus dignes & les plus convenables. XII. Finalement, nous déclarons que les places de vicaires locaux dans des succursales sont à réputer cures, & qu'elles ne pourront, de même que celles-ci, être conférées qu'ensuite du concours, & qu'à des regnicoles nés sous notre domination.

Le 25 du mois dernier, M^r. Blanchard fit sa seconde ascension au jardin des Annonciades ; on assuroit qu'il se rendroit à Spa, vû sur-tout que le vent qui souffloit Nord-Ouëst étoit favorable à ce dessein, mais il prit le parti plus prudent de descendre à trois quarts de lieue du susdit jardin.

RUREMONDE (le 24 Juin). Hier au soir, est arrivé en cette ville, M^r. de Brou, colonel & directeur en chef du corps de génie, au service de Sa M. l'Empereur, accompagné du Pere directeur de l'abbaye de St. Gerlach (a), afin de se concerter avec le conseiller-mambourg de Sa M. Stuers, sur le

(a) Très-belle maison de Dames Norbertines,

15. Juillet 1786.

453

couvent à céder aux Dames religieuses de la susdite abbaye, lesquelles, en conséquence du choix leur laissé par Sa M, s'étoient déclarées pour la ville de Ruremonde. Après avoir examiné tous les monasteres de cette ville, les religieuses de St. Gerlache se font décidées pour le couvent des Croisiers supprimés, agréable pour son emplacement & sa situation, auquel on joindra celui des Dames Augustines de Marien-Garde, y attendant. La caisse de religion portera toutes les dépenses que ce délogement occasionnera aux dites religieuses, & fournira tout le nécessaire pour les changemens qui devront se faire dans les bâtimens.

LA HAYE (le 30 Juin). Les Etats de Hollande & de West-Frise ont repris le 21 leurs délibérations. — L'on apprend, que Mrs. Lestevenon de Haferswoude & van de Perre, commissaires-députés de la république, ont terminé avec Mrs. de Brou & Franquinet, commissaires de l'Empereur pour le gouvernement-général de Bruxelles, dans des conférences qu'ils ont tenues à Aix-la-Chapelle, toutes les difficultés, concernant la cession à

nes, à deux lieues de Mastricht, dont le terrain vient d'être cédé aux Hollandois; ainsi nommée de St. Gerlache, vertueux solitaire dont le corps repose dans l'église, & dont on a la *Vie* imprimée à Mastricht chez Lekens 1785, pleine de choses étonnantes, dont quelques-unes font plutôt l'éloge de la piété que du discernement du siècle où ce Saint a vécu.

faire réciproquement de quelques terres & districts dans le pais d'Outre-Meuse. En conséquence ils ont remis le 10 de ce mois la ville & le territoire de Dahlem, avec les formalités d'usage, aux commissaires impériaux: & deux jours après ceux-ci ont mis les commissaires de L. H. Puissances réciproquement en possession des villages du pais de Valkenbourg, que l'Empereur, de son côté, cède à la république. — Mgr. le Statthouder est arrivé avec son illustre famille à Middelbourg en Zelande le 18 au matin. On lui a rendu tous les honneurs, dûs à sa naissance & à ses dignités. Au reste, quoiqu'une partie du peuple ait fait éclater à cette occasion une grande allégresse, il n'y a point eu de désordre; & la tranquillité publique a été parfaitement maintenue.

La ville d'Amsterdam vient de se déclarer de nouveau pour la restitution du commandement de la Haye au Statthouder. Il y a eu une pluralité de sept voix, 18 étant pour, & 11 contre. Cette même ville a, dit-on, également résolu de faire la proposition d'annuler les corps francs & les corps d'exercice, & de réprimer la licence de quelques gazettes, & autres feuilles périodiques, qui se répandent dans les Provinces-unies. Ces propositions furent présentées à l'assemblée des Etats de Hollande; mais la ville de Dordrecht a déjà déclaré qu'elle ne consentoit point à la restitution du commandement de la Haye au Statthouder, & qu'elle s'en tenoit à cet égard à la résolution des Etats du 5 Novembre 1785.

Le parti démocratique fait chaque jour de nouveaux progrès dans la province d'Utrecht ; la bourgeoisie de Wyk est aux prises avec les Etats, qui, craignant jusqu'ici de compromettre leur autorité, n'ont encore osé prendre aucune résolution, espérant que les Etats des autres provinces les tireront de ce cas critique, soit par leur médiation, soit par des secours ouverts. Mais si le cas est embarrassant pour la régence suprême d'Utrecht, il ne l'est pas moins pour les autres assemblées provinciales, dont Utrecht réclame l'appui. Jusqu'à présent, il n'y a que la Gueldre & la Frise qui se soient déclarées en faveur des prétentions de l'aristocratie. Les Etats de Hollande maintenant divisés entre eux, ne peuvent prendre aucun parti sur cette affaire, avant que leur querelle particulière relative au Prince, ne soit terminée ; & malgré les apparences d'arrangement qui ont eu lieu depuis huit à dix jours, il est encore fort incertain que cette longue discussion soit de sitôt amenée à sa conclusion. La Zélande, quoique entièrement dévouée au Statthouder, n'est pas d'accord non plus dans ses membres, & prendra difficilement la résolution de prêter les troupes de sa répartition pour seconder les vues des Etats d'Utrecht. L'Overyssel & Groningue ne suivront probablement que l'impulsion que leur donnera la majorité à l'assemblée des Etats-généraux. Il n'existe donc aucun calcul de probabilité sur l'issue des dissensions élevées de la part des bourgeois de Wyk ; dissensions

tions dont dépendent le sort futur de la liberté civile dans ce païs, & les limites de l'autorité souveraine. Cette affaire, qui en elle-même paroît si peu de chose, & dont les agens tiennent en général un rang si mince dans la république, influera infailliblement sur la révolution qui se prépare & que les vues fines apperçoivent de loin.

Les dernières lettres de Batavia annoncent une fermentation dont les conséquences peuvent devenir funestes à toute la république. Les indigènes se plaignent amèrement de ce qu'on leur envoie, pour gouverneurs, des seigneurs, la plupart du tems, ruinés par inconduite, & qui, pour relever leur fortune, qu'ils ont follement dissipée, établissent des impôts, & grevent les malheureux habitans de ces contrées, au delà de leurs facultés. Ceux-ci, pour satisfaire l'insatiable avidité de ces sangsues publiques, sont obligés de se vouer à un travail pénible & continu, & de souffrir toutes les horreurs de l'indigence, dans un païs fertile, & au milieu des productions abondantes de la nature. Pour comble d'infortune, ils sont incessamment en proie aux maladies endémiques de ce climat, sans pouvoir, faute de moyens, en empêcher les progrès. Le nombre des malheureux qui succombent à ces calamités, est, suivant ces lettres, très-considérable, & doit éveiller l'attention des pères de la patrie.

A L L E M A G N E.

VIENNE (le 24 Juin). Le 15 après

la procession folemnelle de la Fête-Dieu, S. E. le comte de Mean & de Beurieux, évêque d'Hiippos, chanoine-tréfoncier & fuffragant de la très-illufre cathédrale de Liege, envoyé-plénipotentiaire de Son Alteffe l'Evêque & Prince de Liege, & M^r. de Gretzmiller, fon miniftre-réfident à la cour impériale, qui avoient été chargés de prendre, en fon nom, l'investiture de la principauté de Liege & du comté de Looz, fe font acquittés de cette commiffion.

Le lendemain l'Empereur s'eft mis en route pour les camps de Styrie, de Hongrie, de Tranfylvanie & de Gallicie, d'où Sa M. reviendra à Laxembourg le 28 Août, pour affifter au camp de Minkendorf; enfuite elle fe rendra à ceux qui doivent avoir lieu en Moravie & en Bohême. Elle n'eft accompagnée que du feul général Brown.

L'Empereur aiant confidéré que, pour l'avantage de la jeunefle, il feroit bon de transférer au mois de Juillet & d'Août, les vacances fixées jufqu'ici à ceux de Septembre & d'Octobre, c'eft en conféquence que le cours ordinaire d'études s'ouvrira, dès l'année 1787, le 1 Septembre, & finira le 1^{er} Juillet 1788.

Le 11 de ce mois le feu prit chez un diftillateur d'eau-de-vie dans le fauxbourg de Lichtenthal. La flamme fit de fi grands progrès que, malgré les plus prompts fecours, on ne put l'empêcher de fe communiquer aux maifons voifines. Malheureusement il faifoit un vent violent qui propagea telle-
ment

ment l'incendie, qu'à 4 heures de l'après-midi il y avoit déjà 25 maisons réduites en cendres. L'Empereur ne fut pas plutôt informé de ce désastre, qu'il accourut de Luxembourg & arriva ici sur les 3 heures. Sa M. eut le malheur d'être renversée de cheval dans les environs de la fabrique de porcelaine; mais elle ne se fit aucun mal, & remontant aussitôt à cheval, elle donna en personne tous les ordres nécessaires dans un si fâcheux événement. Toute la garnison dut accourir: enfin avec le secours de plus de 30 pompes, on parvint à éteindre le feu vers les 8 heures du soir. Grand nombre de personnes sont réduites à la misère par ce cruel désastre.

Tous les ecclésiastiques de la Lombardie-autrichienne ont reçu l'ordre de donner à la chambre royale une déclaration nette & distincte de tous leurs revenus; M^r. Forni, calculateur, y a été envoyé exprès de Vienne, pour dresser un tableau exact de tous les biens ecclésiastiques. — On a remarqué que, depuis que le chevalier de Somma, ministre du Roi des deux Siciles, est parti d'ici, le chargé d'affaires de la cour d'Espagne fait en même tems les affaires de celle de Naples; ce que nos politiques regardent comme de bon augure pour la réconciliation prochaine des deux Monarques.

Un maçon de Stirie fait des montres d'une grosseur ordinaire, dont tous les rouages, les ressorts & même la chaîne sont de bois, & qui cependant vont à la minute. Il a eu l'honneur d'en présenter quelques échantillons à

Madame

15. Juillet 1786.

459

Madame l'Archiduchesse Marie-Christine lors de son arrivée à Bruck sur le Muhr; S. A. R. a daigné les accepter en récompensant généreusement cet habile ouvrier.

BERLIN (le 19 Juin). Le Roi a pris, tous les jours de la semaine dernière, l'exercice de la promenade à cheval: vendredi dernier même Sa M. l'a pris deux fois, avant & après-midi. L'on peut juger par-là, que les forces du corps ne l'ont pas abandonné. Quant à celles de l'esprit, l'activité, avec laquelle Sa M. expédie tout ce qu'on lui réfère des divers départemens, prouve, qu'elles sont encore en pleine vigueur. La semaine dernière, les cinq ministres-dirigens d'Etat lui firent, selon la coutume annuelle à l'issue des revues, le rapport circonstancié de leur gestion: le Monarque en fut très-content & leur témoigna, dans les termes les plus flatteurs, qu'il étoit satisfait, & qu'il leur souhaitoit toute sorte de bonheur & de prospérité. Il prit ce congé d'un ton, qui les affecta extrêmement. Au reste, durant l'audience, le Roi les écouta avec son exactitude accoutumée. En un mot, Sa M. ne néglige aucune partie de l'administration. Cependant, comme elle a eu dernièrement un nouvel accès, semblable à celui du mois d'Avril, quoique moins fort & moins long, elle a résolu de consulter le célèbre docteur Zimmermann, médecin de Sa M. Britannique, en qualité d'Electeur de Hannovre; & ce faisant est attendu incessamment à Potzdam. Il faut espérer, que ses conseils contribueront

II. Part.

H h ront

ront à mettre le Roi en état de faire en personne la revue de Silésie, ainsi qu'il en a pris la résolution. Déjà il a été donné quelques ordres pour ce voyage. — Le prince Ferdinand * se rétablit de la dangereuse maladie, dont il a été attaqué.

* Auguste-Ferdinand, frere du Roi, né le 23 Mai 1730.

Sa Majesté n'a pas encore disposé de la place de confiance, qu'occupoit le feu conseiller-privé du cabinet Stelter; mais l'on croit, qu'elle sera remplie par le conseiller-privé Bayer. M^r. Stelter, que notre Monarque honoroit d'une considération particuliere, est mort presque sous ses yeux. Le Roi l'avoit fait appeller & avoit travaillé avec lui plusieurs heures de suite, lorsque M^r. Stelter, en se levant pour s'en aller, fut frappé d'un coup d'apoplexie, dont il mourut le lendemain. Encore dans cette occasion le Roi conserva toute la présence d'esprit, qui le distingue. S'il faut en croire des rapports publics, aiant appelé du monde, qu'on releve mon précurseur, dit-il; & ce furent ses seules paroles.

Le 13 de ce mois, M^r. Oelrichs, conseiller-privé de légation & résident du Margrave de Baden, reçut l'agréable nouvelle, que Madame la princesse-héréditaire de Baden, née princesse de Hesse-Darmstadt, étoit heureusement accouchée le 8 de ce mois d'un fils, dont la naissance avoit causé une joie d'autant plus vive dans tout le país, que c'est le seul rejetton mâle de l'illustre maison de Baden. Notre cour, étroitement liée avec elle, a vivement partagé sa satisfaction. Cette

15. Juillet 1786.

461

maison avoit perdu peu auparavant le prince Charles-Auguste, général en chef du St. Empire & du cercle de Suabe, colonel-propriétaire d'un régiment d'infanterie de ce cercle, & administrateur du pais de Baden, pendant la minorité du Margrave regnant, son cousin. Ce prince, né le 12 Novembre 1712, est mort à Carlsruhe le 31 du mois dernier.

On assure que M^r. de Schönfeld, ambassadeur de Saxe à Vienne, quittera sous peu la cour impériale, près de laquelle il ne résidera à l'avenir, comme ci-devant, qu'un chargé d'affaires de la part de la cour électorale. On ajoute que le comte O-Kelly va également quitter Dresde, où il n'y aura qu'un résident impérial. Si cela se confirme, il paroît vraisemblable qu'il n'est plus question du mariage projeté entre le prince Antoine de Saxe & une princesse de Toscane.

COLOGNE (le 30 Juin). Monseigneur Bellisomi, archevêque de Tyane, prélat assistant du trône pontifical, jusqu'ici nonce du St. Siege aux rives du Rhin, qui a résidé en cette ville depuis le 4 Janvier 1776, en est parti le 19, pour se rendre à Lisbonne, où il doit développer le même caractère. Son Excellence a dirigé sa route vers la Hollande & l'Angleterre, d'où elle passera par mer au lieu de sa destination; nos regrets sont fondés sur ceux de toutes les personnes qui ont eu l'honneur d'approcher ce seigneur, qui s'étoit attiré l'estime, l'amour & la vénération d'un chacun; on ne se con-

H h 2 sole

sole de son absence que parce qu'il va développer ses talens sur un plus grand théâtre, & que l'on voit briller, dans son successeur, les mêmes vertus qui faisoient notre admiration dans le digne prélat qui vient de nous quitter.

AIX-LA-CHAPELLE (*le 29 Juin*). Mgr. le duc de Brunswick est parti de notre ville le 20 à 6 heures du soir. Il est allé coucher à Duren, & a continué sa route pour se rendre à Eisenach, où il paroît résolu de fixer sa demeure.

LIEGE (*le 2 Juillet*). S. A. R. l'Archiduc Ferdinand & la Princesse son auguste épouse, sont arrivées, à minuit, dans cette cité, & ont descendu à l'hôtel de l'Aigle-noir. Elles ont entendu la Messe, aujourd'hui, à la cathédrale, vers les onze heures, &, à l'issue, sont parties pour Spa.

F R A N C E.

PARIS (*le 30 Juin*). L'Archiduc Ferdinand, gouverneur de la Lombardie-autrichienne, & l'Archiduchesse son épouse, qui étoient ici sous le titre de comte & de comtesse de Nellenbourg, prirent, le 17 congé de Leurs Majestés. — Le comte Gallarata Scoti, chambellan de Mgr. l'Archiduc, est mort presque subitement, à la suite d'une opération, qu'on lui a faite, pour arrêter les symptômes cancreux d'une hernie négligée. Ce seigneur milanois, aimé de Mgr. l'Archiduc Ferdinand, a été enlevé en moins de

6 heures : c'est le sieur du Sauld , chirurgien-major de l'Hôtel-Dieu , qui a eu le malheur de si mal l'opérer , contre l'avis de M^r. Louis.

Le Roi est parti le 21 à 3 heures du matin de Rambouillet pour Cherbourg. M^r. le baron de Bréteuil est dans sa terre de Dangu près Gisors , & M^r. de Calonne dans sa terre à Annonville près Metz. Les maréchaux de Ségur & de Castries se trouvant à Cherbourg , avec le Roi , M^r. de Vergennes est le seul ministre qui soit resté à Versailles pendant l'absence de Sa M. — Le Roi & sa suite sont arrivés à Cherbourg , à minuit du 22. Sa M. s'est mise à table & aussitôt après le souper , elle est allée prendre du repos. Il étoit deux heures moins un quart ; mais à trois heures & demie , le Monarque aiant aperçu le point du jour , s'est levé , s'est fait habiller à la hâte , il est parti , & s'étant jetté dans une chaloupe , il a été conduit à l'isle Pelée , dont il a visité tous les travaux. Mais ce qui l'a surpris davantage & qui a paru lui faire grand plaisir , c'est le lever du soleil , sortant du sein de la mer , & colorant l'horizon & les eaux ; puis il est allé rejoindre l'escadre , qui a fait des évolutions devant lui , monté sur le Patriote ; ensuite on a lancé un cône , qui a très-bien réussi. Louis XVI a témoigné beaucoup de satisfaction à la vue de la mer & des vaisseaux. Dès longtems il avoit envie de voir cet élément & des escadres ; en montant sur le trône , les premiers objets qui ont

frappé ses yeux, ont été les détails d'une guerre navale; c'est à les connoître qu'il s'applique depuis 12 ans, & qu'il est parvenu à s'en instruire au point le plus satisfaisant. Depuis hier Sa M. est de retour à Versailles.

Il paroît un arrêt du conseil d'état du Roi, du 8 Juin 1786, qui autorise les administrateurs des domaines à emprunter jusqu'à concurrence de 12 millions sur leurs billets solidaires. — Les différens du parlement de Bordeaux avec l'administration sont absolument terminés, les lettres-patentes concernant les alluvions aiant été retirées; ainsi, il ne doit plus en être question. L'abbé Terray avoit eu aussi le projet de vendre les domaines du Roi, & de retirer ceux qui, aiant été incultes, avoient été usurpés par des particuliers laborieux, & ensuite mis en valeur; ce projet échoua également à son exécution.

Tout Paris étoit dans l'incertitude du sort réservé à la Dame de la Motte; il y avoit des gageures pour & contre, qu'elle obtiendrait une commutation de peine, lorsque le 21 de ce mois, l'arrêt rendu contre elle eut son exécution, sans que beaucoup de personnes en eussent été prévenues. La veille le procureur-général avoit donné ses ordres en conséquence, en prévenant, qu'ils ne fussent pas trop répandus, crainte de donner lieu à un trop grand concours de monde. La Dame de la Motte ignoroit toujours, qu'elle fût jugée; & l'on n'avoit pas eu beaucoup de peine à lui persuader, que ce qu'elle avoit entendu dire dans la prison, de trois ans de détention dans une maison de force;

étoit un bruit vague & fans fondement. Aussi, lorsque le concierge lui annonça mardi au soir de se tenir prête le lendemain au matin, parce que, la Grand'Chambre & Tournelle devant s'affsembler, elle pourroit bien être appelée, cette malheureuse ne soupçonna rien de ce qui devoit lui arriver: elle dormoit fort tranquillement à 6 heures & un quart, lorsque M^r. Lebreton, greffier-criminel, entra dans la conciergerie, accompagné de la suite nécessaire, pour faire exécuter l'arrêt de la cour. Le concierge monta chez la Dame de la Motte; & il eut bien de la peine à la déterminer de se lever. " Sa santé exigeoit (disoit-elle) qu'elle restât encore au lit. D'ailleurs elle ne vouloit plus monter là-haut: elle ne vouloit plus voir ses juges. " Le concierge lui représenta, " qu'elle n'étoit point appelée devant la chambre; que M^r. Lebreton l'attendoit seulement pour lui dire trois ou quatre mots; enfin qu'il falloit de toute nécessité qu'elle descendît „ *Vous n'avez pas besoin pour cela de vous habiller*, ajouta-t-il, *mettez un simple corset*. La Dame de la Motte se rendit à ses instances: elle passa un casaque, mit ses bas & ses jupons, & descendit: arrivée entre les deux guichets, où l'attendoit le greffier, les bourreaux, qui étoient au nombre de quatre avec deux de leurs valets, se saisirent d'elle, & lui lièrent les mains. Elle crut d'abord, qu'on ne prenoit cette précaution, que pour mieux s'assurer d'elle & la conduire dans une autre prison;

son , puisqu'étant serrée trop fortement , mais craignez-vous que je vous échappe , dit-elle , j'irai par-tout où vous voudrez. Quand vous seriez des bourreaux , vous ne me traiteriez pas plus mal. Alors M^r. Lebreton lui dit " de se mettre à genoux , pour entendre son arrêt ". Ce mot fut un coup de foudre , qui l'éclaira sur tout ce qui étoit autour d'elle : elle refusa constamment de se mettre à genoux ; elle implora la pitié de M^r. Lebreton : celui-ci lui témoigna , " qu'il étoit au désespoir d'avoir un si triste ministère à remplir auprès d'elle ; mais qu'il étoit obligé de remplir les ordres de la cour ". Toutes les raisons , qu'il put alléguer , n'adoucirent point ce caractère fier & altier : enfin il se vit obligé , par un signe qu'il fit aux bourreaux , de la faire agenouiller de force , ce qu'ils firent : ils la tinrent dans cette posture , tant bien que mal , pendant la lecture de l'arrêt : elle ne fit pas grande attention aux premiers articles , qui ont rapport à la convention , à la fausse signatute &c. , ou peut-être ne les comprit-elle pas : mais , lorsqu'elle entendit , qu'elle étoit condamnée à être fouettée & marquée , elle entra dans une fureur difficile à peindre. *C'est le sang des Valois , que l'on traite ainsi* (a) , s'écria-t-elle. L'arrêt lû , il a fallu beaucoup d'efforts pour la faire sortir de la prison & l'amener dans la cour du palais. Là , voyant les outils destinés

(a) On convient aujourd'hui que la prétendue généalogie est une fable ourdie par Mad. de B. & un peu promue par le C.

à son supplice, elle s'est vigoureusement débattue, elle a prononcé de nouveaux sermens & poussé des cris de douleurs & de désespoir; il a été difficile de la fouetter & plus encore de lui imprimer sur les épaules le fer chaud, parce qu'elle se rouloit par terre. L'exécution faite, on l'a rhabillée à la hâte; on l'a jettée dans un fiacre, qui l'a conduite, escortée de deux huissiers & d'un officier de la robe courte, à l'hôpital de la Salpêtrière, toujours la corde au cou. L'indignation publique étoit déjà ralentie, & si l'on eût encore différé quelques jours l'exécution, la condamnée eût trouvé des défenseurs & de très chauds partisans; on lit dans deux feuilles périodiques " que jamais la rigueur des loix n'avoit fait sur les âmes sensibles une plus forte impression; qu'en voyant une femme encore jeune, encore fraîche, livrée à 6 bourreaux, en voyant ses membres délicats meurtris, ses bras, ses mains, qui par leur blancheur dénotent une personne d'un état distingué, liés, garottés sans nul ménagement, on est forcé de gémir &c. ", (a)

Le même jour le Sr. Villelte entendit aussi son arrêt; après quoi le bourreau le conduisit dans un fiacre à la porte St. Martin, & là en faisant semblant de lui donner un coup de pied, qui ne le toucha pas, il le chassa

(a) Garre qu'une sensibilité de ce genre ne produise dans d'autres cas certains effets en matière de justice, que de bonnes gens prendroient facilement pour autre chose!

du royaume en lui remettant un pain de 4 livres pour l'étape de sa route. — La condamnation du Sr. la Motte fut affichée, dans la même matinée, à un poteau planté dans la place de Greve, où le public put la lire. Ainsi s'est terminée cette singulière affaire, cette grande pièce, qui par son intrigue, par l'importance du principal personnage, tenoit l'Europe attentive à son dénouement.

On mande de Brioude la ville la plus proche de la Chaise-Dieu (a), que M^r. le cardinal de Rohan y est arrivé en bonne santé, mais toujours boitant un peu. On ne doute pas que M^r. le prince de Montbazon qui est allé le rejoindre ne lui porte la permission

(a) Cette abbaye, située dans de grandes montagnes, couvertes de neiges une bonne partie de l'année, exerce une hospitalité immense, sur-tout à l'égard des voyageurs égarés, que la cloche appelle depuis 4 jusqu'à 8 heures du soir, & qui reçoivent des religieux les soins les plus charitables. Ce monastère tient après Marmoutiers le second rang parmi les maisons de la congrégation de St. Maur, à laquelle il est réuni, depuis le cardinal de Richelieu, qui, en étant abbé, obtint cette réunion, en 1640. Saint Robert est le fondateur de ce couvent, érigé en abbaye par Henri I, en Septembre 1052, & confirmé tel par le Pape Léon IX. Le religieux, qui a le plus illustré cette abbaye, est Pierre Roger, d'abord archevêque de Rouen, puis élevé sur le trône de son patron, sous le nom de Clément VI. On voit encore dans la nef de l'église le tombeau de ce Pontife, qui voulut y être inhumé. Mr. Soanen évêque de Senez (& non pas Mr. Pavillon, évêque d'Aléth, comme le disent quelques feuilles publiques) y fut exilé après sa déposition au Concile d'Embrun.

sion du Roi d'aller aux eaux ; il en trouvera en Auvergne , d'autant mieux qu'il ne se foucie pas d'aller à Barege.

Les yeux clairvoians présumant , avec raison , que Cagliostro , initié dans toutes les grimaces symboliques de la franc-maçonnerie égyptienne , a pû rassembler un grand nombre d'adeptes , entichés du desir de connoître les pratiques de cette secte , telle , qu'on les exécutoit prétendument à Babylone & à Ninive. La célébation de ces mysteres , accompagnée de quelques farces imposantes dans les ténèbres , a pû fasciner bien des gens. Ainsi , le franc-maçon italien trouvera , par-tout , des curieux à illuminer , les uns par foiblesse d'intelligence & par crédulité , les autres par le desir de connoître tout son trigotage , tous , par égarement d'esprit & par corruption de cœur. On sent bien que Cagliostro ne va pas accueillir gratuitement une foule d'inconnus , & que quiconque veut voir le *grand jour* , est obligé de lui remettre une copieuse *paragouante*. Il est assez vraisemblable que son élixir , aussi célèbre que les poudres d'Ailhaud & les pillules de Belloste , & sa franc-maçonnerie lui ont produit , lui produisent , & lui produiront toujours beaucoup d'argent , dans quelque contrée , qu'il se trouve , même en Angleterre , où , néanmoins , l'on n'est pas , tout-à-fait , si facile à croire que sur le continent. Quoiqu'il en soit , le prétendu comte est parti , en effet , le 13 ; trois berlins composoient sa suite ; il a traversé la ville de St. Denis , où , en passant il a salué les habitans :

la route, qu'il tenoit, est celle, qui conduit à Calais, c'est ce qui fait présumer qu'il passe en Angleterre.

La cour des monnoies a condamné, un homme qui avoit falsifié des especes, à être fouetté & marqué. Le patient, du préau de la prison, appercevant quelques archers, crut qu'on venoit lui lire son arrêt de mort, pour le conduire à la potence. Il se saisit d'un couteau & se perça le ventre. On arriva à tems pour lui sauver la vie, & la punition qu'il a encourue sera différée jusqu'à sa guérison. — La funeste manie du suicide gagne tous les états (a). Un des jours de la semaine dernière, un vieillard de 72 ans, jadis domestique & ensuite prête-nom du bail des fournisseurs des vivres de la Marine, s'est brûlé la cervelle sur la terrasse des Thuilleries. On a trouvé sur lui une lettre de son procureur, qui lui annonçoit la perte d'un procès. C'est cette nouvelle sans doute qui la porté à cette extrémité. La veille un marchand de vin dont les affaires étoient dérangées, s'est coupé le col. Une jeune femme alla, ces jours-ci, chez Poitevin, s'y baigna, fortit, & de la planche qui conduit à terre, se jeta dans la riviere. On la secourut trop tard; quatre enfans qu'elle laisse sont bien

(a) La raison de cette épidémie n'est plus un problème pour personne. Beau passage de Mr. Bernardin de St. Pierre, 15 juin 1786, p. 246. — *Et dixit mihi: hæc est impietas. Et immisit massam plumbeam in os ejus.* Zachar. C. 5 v. 8. Voilà le dégoût, la satiété, l'abattement & l'accablante inertie de l'athéisme.

signes de commiseration. Un domestique s'est pendu, le même jour, derrière la porte de son maître, à la place de Louis XV.

Le 18 de ce mois, M^r. Têtu a fait à Paris, une expérience aérostatique : il est parti à 4 h. $\frac{3}{4}$ du Luxembourg avec un ballon à gaz inflammable, de 27 pieds $\frac{1}{2}$ de diamètre. Le vent étoit Sud ; & le ballon a pris la route du Nord. On l'a aperçu à la vue simple, assez longtems ; & il ne paroïssoit pas être à une hauteur considérable. M^r. Têtu se proposoit de rester 24 heures en l'air, & se flattoit de quelques moïens de direction : mais il en a été de ce ballon comme de tous les autres ; il a seulement été dirigé par le vent ; & plus d'un champ couvert de belles moissons a été ravagé par les descentes répétées de l'aéronaute qui paroïssoit n'être pas à son aise. M^r. Vernes, le fils, de Geneve vient de faire l'építaphe suivante à Pilatre & à Romain.

Ci gisent qui des airs franchissant la barriere,
Et planant sur le monde abaissés devant eux,

Du trône le plus glorieux

Précipités dans la poussiere,

Offrent de l'homme, au même instant,

Et la grandeur & le néant.

La fille Salmon promenée dans tout Paris & reçue au spectacle, comme auroit pu l'être une souveraine, a ramassé beaucoup d'argent qu'elle va partager avec un jeune homme auquel on la marie. Cependant le concierge qui avoit conseillé à cette fille de se dire grosse au moment de l'exécution, a été puni par le parlement de Rouen, & destitué de son emploi. Cela semble supposer

qu'aux yeux de ce parlement, comme aux yeux des citoyens de Caen, la Salmon est toujours coupable. Et quand on réfléchit que les 38 témoins qui ont opéré la conviction des premiers juges, sont restés hors de tout reproche de partialité ou de mensonge, que le vrai coupable, s'il en est un autre, reste dans les ténèbres, & qu'on ne cherche pas même à le connoître, enfin si on apprécie de sang froid l'enthousiasme & l'espece de fureur qu'on a mis dans cette affaire, le langage de prétention & de galanterie consignée dans une lettre adressée par l'avocat de la Salmon aux auteurs de l'*Année littéraire* *, on se tiendra peut-être en garde contre tout jugement précipité. Cependant un anonyme vient de publier une brochure très-offensante pour les parlemens, intitulée *le Cimetière des innocens*, entendant par *innocens* tous ceux que ce tribunal a condamnés par des arrêts, dont on est parvenu ensuite à obtenir la cassation, la suspension ou la réforme (a). On a cru que le parlement séviroit contre ce pamphlet; mais les gens sages ne s'étonnent

* N. 24.
p. 288.

(a) Sans répéter ce que j'ai dit sur cet objet dans le Journal du 15 Juin p. 305, je crois pouvoir observer que souvent la cassation des arrêts judiciaires, n'est motivée que par des défauts de forme & par quelque irrégularité de procédure, de manière que la substance de la chose n'est point décidée par l'improbation de l'arrêt. C'est ainsi, par exemple, que dans la fameuse cause des C. il s'est trouvé une lacune importante par les efforts qu'on avoit fait pour écarter les charges du jeune L... fils d'un avocat qui jouissoit d'une considération

15. Juillet 1786.

473

pas de son silence. Le magistrat sage, juste & chrétien, condamne à regret : quand sa conscience subjuguée par des lumieres & des preuves irréfistibles, lui a arraché l'arrêt de mort, il ne s'offense pas d'en voir empêcher l'exécution par des causes étrangères; il n'a garde de justifier sa conduite par une apologie de sang; le sentiment de son devoir lui suffit; les victimes de la vengeance publique ne peuvent rien ajouter à cette précieuse satisfaction; elles affligeroient au contraire la sensibilité, d'une maniere plus vraie & plus chrétienne que celle de ces hommes brutians qui s'intéressent d'une façon si fougueuse en faveur des accusés, frappés du glaive des loix, & ne sentent rien pour des centaines d'honnêtes gens volés, assassinés, empoisonnés, dont l'innocence est bien légalement certaine.



Le livre au sujet duquel on m'écrit de L. & de B, ne m'est pas encore connu; quand il le fera, j'en parlerai ou je n'en dirai rien, selon que la nature de la chose & les circonstances paroîtront le demander.

Il ne m'est pas possible de discuter la question que propose le corresp. de Th; que je remercie de ses bonnes & raisonnables observations

fidération particuliere; par-là toute la procédure a paru embarrassée & contradictoire. Et dans tout autre cas souvent telle décision semble effenciellement defectueuse, tandis qu'elle ne péche que par un défaut d'égalité & d'étendue.

ervations quoique je ne puisse pas toujours en faire usage.

Si l'anonyme de Louvain qui se signe précisément *juriste*, veut bien se nommer, je discuterai volontiers avec lui la nature du courage & de la patience du Chrétien, de la *simplicité de la colombe* réunie à la *prudence du serpent*, de l'ardeur du lion alliée à la douceur de l'agneau. Tout cela s'est vu dans des gens qui valent mieux que moi, & bien loin de vouloir renchérir sur leur exemple, en me prescrivant exclusivement la patience, la simplicité & la douceur; je tiens pour beaucoup d'y aspirer de loin. Et comme le jeune homme paroît avoir du goût pour la morale chrétienne & l'histoire ecclésiastique, je lui ferai voir des réponses de ces *hommes apostoliques* qu'il condamne à l'*endurance*, en comparaison desquelles les miennes ne sont que de l'écume. — Nos philosophes ont tous quelque chose du caractère & de l'atuce de Julien l'Apostat: ils tâchent d'employer l'Évangile à sa propre destruction, d'écraser les Chrétiens en les enchaînant par leurs propres maximes; mais en cela, comme dans le reste, leur ignorance égale la gaucherie de leur politique.

Dans le dernier Journal p. 323 l. 32 omet la virgule après & mettez la avant sur-tout. —

P. 331 l. 27 Φιλανθρωπος, lisez Φιλάνθρωπος.

— Ibid. μισοκακος lisez μισοκακος. —

P. 341 à côté des vers qui sont en note, il faut en marge: I Georg. 316. Et après l'apè ego une virgule. — P. 344 l. 3 de la note

(a). Utrumque, lisez utrumque. — P. 356 l. 15 mynistere, lisez ministere. — Ibid l. 18

myttérieux, lisez myttérieux. — P. 374 l. 9.

J'avois fait remarquer que cet édit est contradictoire en quelques points au précis que j'en avois donné d'après plusieurs feuilles publiques; l'imprimeur a omis cette observation.